Rapport annuel
2013 - 2014

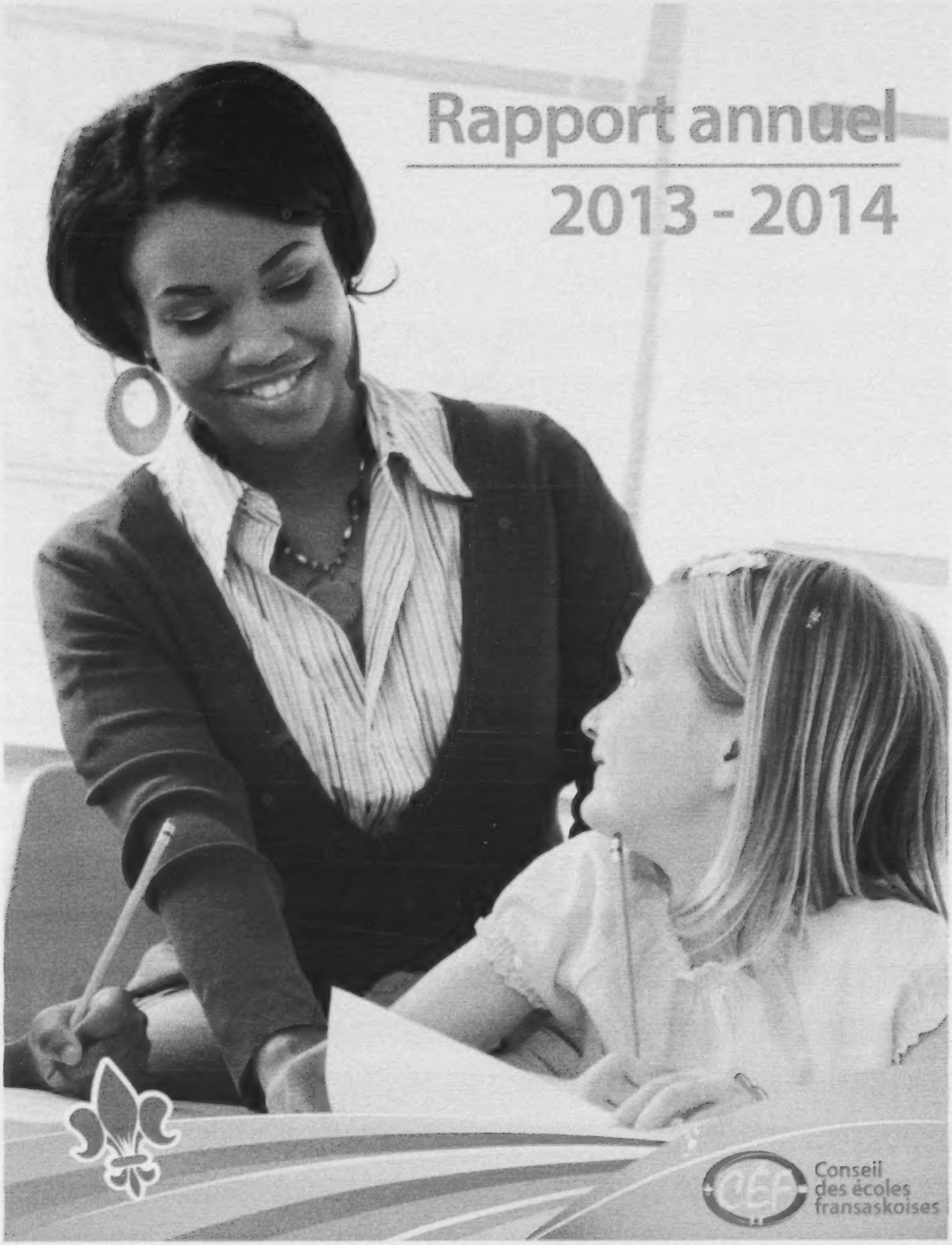

Conseil des écoles fransaskoises

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES II

TABLE DES FIGURES IV

LETTRE DE PRÉSENTATION 1

POINTS SAILLANTS ET RÉALISATIONS DE 2013-2014 2

INTRODUCTION 3

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE 4

Qui sommes-nous? 4

Énoncé de mission du Conseil des écoles fransaskoises 5

Énoncé de la vision du Conseil des écoles fransaskoises 5

Principes directeurs et valeurs 5

APERÇU GÉNÉRAL DU PROGRAMME 7

PROCESSUS DE PLANIFICATION DU CONSEIL DES ÉCOLES FRANSASKOISES 11

Plan d'amélioration continue 12

Alphanumératie 13

Mathématiques 15

Cheminement identitaire 17

Habiletés sociales 18

Égalité des chances 20

Transition en douceur 20

Gestion saine et transparente 21

LE CONSEIL DES ÉCOLES FRANSASKOISES ET LA COMMUNAUTÉ 22

Engagement parental et communautaire 22

Partenariats communautaires 22

GOUVERNANCE **23**

Conseil scolaire 23

Conseils d'école 25

NOS EFFECTIFS **26**

Nos élèves 26

Notre personnel 27

INDICATEURS **28**

Obtention du diplôme de 12e année 28

Notes finales moyennes 30

Transitions de la 7e à la 10e année 31

Obtention des crédits 32

INSTALLATIONS ET TRANSPORT **33**

ANNEXE A : RAPPORTS DE LA DIRECTION ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS **38**

ANNEXE B : ORGANIGRAMME AU 31 AOÛT 2014 ..... **72**

ANNEXE C : LISTE DES ÉCOLES **73**

ANNEXE D : LISTE DES BÉNÉFICIAIRES – 2013-2014 ..... **74**

ANNEXE E : PROJETS D'INFRASTRUCTURES – 2013-2014 ..... **83**

Table des figures

Figure 1 : Situation géographique du Conseil des écoles fransaskoises
Figure 2 : Inscriptions par niveau scolaire au 30 septembre
Figure 3 : Personnel du Conseil des écoles fransaskoises
Figure 4 : Obtention du diplôme de 12e année – Taux d'élèves ayant terminé leur 12e année en moins de trois ans (année de référence et les deux années les plus récentes)
Figure 5 : Obtention du diplôme de 12e année – Taux d'élèves ayant terminé leur 12e année en moins de cinq ans (année de référence et les deux années les plus récentes)
Figure 6 : Notes finales moyennes pour des cours choisis du niveau secondaire
Figure 7 : Transition d'élèves de la 7e à la 10e année, Conseil des écoles fransaskoises
Figure 8 : Taux d'élèves du secondaire ayant obtenu au moins 8 crédits par année (année de référence et deux années les plus récentes)
Figure 9 : Transport scolaire 2013-2014
Figure 10 : Sommaire des revenus et charges – 2013-2014
Figure 11 : Comparaison des prévisions et réalisation au titre des revenus et des charges pour l'exercice financier du 1er septembre 2013 au 31 août 2014

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1
Téléphone : (306) 757-5741
Numéro sans frais : 1 877 273-6662
Télécopieur : (306) 757-2040
Courriel : direduc@cefsk.ca
Site Web : www.cefsk.ca

On trouvera une version électronique de ce rapport à l'adresse
http://cefsk.ca/FR/RapportsAnnuels/index.html

Lettre de présentation

À l'honorable Don Morgan Q.C.
Ministre de l'éducation

Monsieur le Ministre,

Le Conseil scolaire fransaskois est heureux de vous soumettre ainsi qu'aux électeurs du Conseil des écoles fransaskoises n° 310 son rapport annuel pour l'exercice 2013-2014. Ce rapport présente dans leurs grandes lignes les activités et réalisations du Conseil des écoles fransaskoises ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice financier du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Le président

André Denis

Points saillants et réalisations de 2013-2014

Le CSF a consacré beaucoup d'énergie à se repositionner pour le développement présent et futur du CÉF. L'année 2013-14 a été une année éprouvante en raison des coupures budgétaires. Néanmoins, la grande communauté scolaire du CÉF a su démontrer un professionnalisme, un respect et un soutien mutuel. L'emphase sur l'éducation des élèves fransaskois a été maintenue grâce aux compétences et au soutien des élus, des parents et du personnel.

Le dévouement des élus et du personnel du Conseil témoigne des efforts soutenus pour le bénéfice des élèves vers une destination affirmée de citoyennes et citoyens accomplis, fiers francophones.

Malgré les nombreux défis que rencontre le CÉF en milieu minoritaire, le Conseil est fier de vous présenter le sommaire de ses accomplissements:

- un plan d'action du CSF pour une restructuration de l'ensemble des systèmes éducatifs du CÉF;
- l'établissement d'un centre éducatif à l'école St-Isidore de Bellevue;
- la présence d'une culture de gestion des apprentissages axés sur les résultats visant à documenter les progrès des élèves;
- la mise en place des profils d'apprentissages des élèves et le soutien qui bénéficiera du soutien d'une équipe multidisciplinaire de collaboration pédagogique;
- une méthodologie pédagogique pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques fondée sur un enseignement structuré et directif incluant l'enseignement explicite;
- un cadre de référence permettant le cheminement identitaire des élèves;
- un programme pointu de suivi de cohortes d'élèves pour atteindre le niveau adéquat en compréhension de lecture dans des épreuves de mesure standardisées;
- l'aménagement continue de l'étude des traités sous le leadership des directions d'école et des enseignants.

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et résultats du CÉF pour l'exercice financier allant du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Ce rapport présente une description d'ensemble du Conseil, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres de l'information relevant de trois autres grandes dimensions, à savoir le niveau plus élevé de littératie et de réussite, les transitions en douceur et la responsabilité et la gouvernance du système.

Outre des informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière telle que perçue par la haute direction est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent l'organigramme, la liste des écoles et la liste des bénéficiaires

Les états financiers ci joints ont été audités par un auditeur indépendant, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Profil du conseil scolaire

Qui sommes-nous?

Le CÉF est doté de 13 écoles et 2 pavillons répartis dans 13 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté ci-dessous. La carte situe le CÉF. Le CÉF se compose de neufs régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et cinq régions en milieu rural.
En terme de distance, près de 800 kilomètres séparent l'école de Bellegarde de l'école Sans-Frontières de Lloydminster.

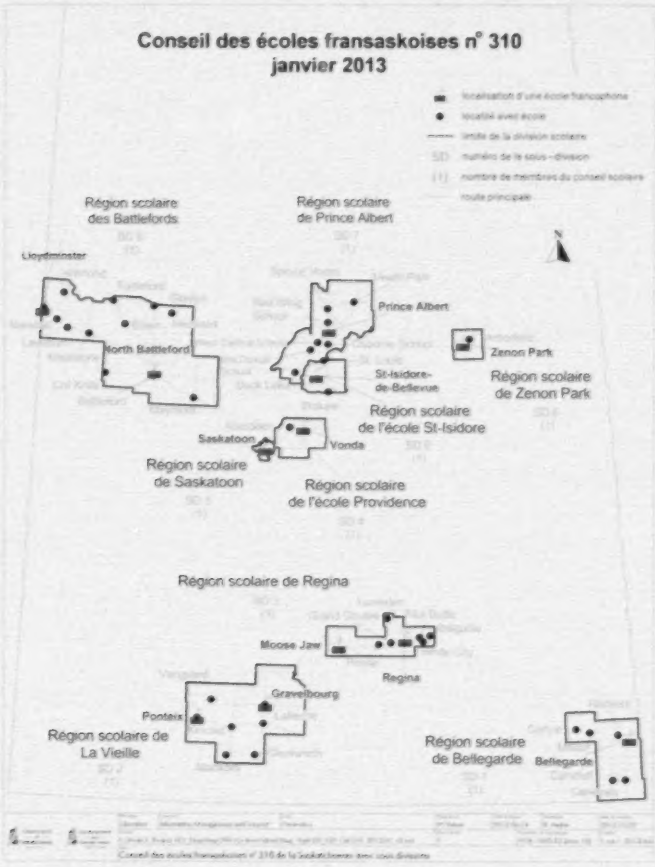

Figure 1 : Situation géographique du Conseil des écoles fransaskoises

Énoncé de mission du Conseil des écoles fransaskoises

Préparer l'élève du 21e siècle à sa réussite scolaire, identitaire, culturelle.

Énoncé de la vision du Conseil des écoles fransaskoises

Citoyennes et citoyens accomplis, fiers francophones!

Principes directeurs et valeurs

- **Relations interpersonnelles**
  Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.
  Comportement: Nous nous engageons à pratiquer une écoute active, à valoriser la diversité et l'inclusion des élèves et leur environnement (familles, personnel du CÉF et leur communauté) dans notre milieu scolaire avec respect, courtoisie et dignité.

- **Environnement sain**
  Nous valorisons une communication ouverte et efficace dans un environnement sain et sécuritaire.
  Comportement: Nous nous engageons à assumer la responsabilité de nos paroles et de nos actions en maintenant un milieu positif et professionnel exempt d'harcèlement et de discrimination.

- **Culture d'excellence**
  Nous valorisons une culture d'excellence qui se soucie du succès pour tous ainsi que d'un engagement à l'épanouissement communautaire.
  Comportement: Nous nous engageons à valoriser tous les élèves dans un milieu où la reconnaissance et l'appui nécessaires pour soutenir leur responsabilisation ainsi que leur progrès individuel et collectif est assuré.

- **Partenariat**
  Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.
  Comportement: « Ça prend tout un village pour éduquer un enfant. » - proverbe africain
  Nous nous engageons à faire en sorte que tout partenariat appuie la réussite scolaire, identitaire et culturelle de nos élèves.

- **Bien-être**
  Nous valorisons une éducation holistique (mental, spirituel, émotionnel et physique) qui respecte les valeurs familiales et le cheminement personnel de chacun.
  Comportement : Nous nous engageons à faciliter le développement de l'élève dans une perspective de santé globale.

- **Ouverture sur le monde**
  Nous valorisons la découverte de l'espace francophone, l'ouverture sur le monde et l'innovation.
  Comportement: Nous nous engageons à développer, pour nos élèves, une littératie comme francophone et à apprendre à lire notre milieu afin de prendre position et de garantir notre place dans notre milieu et dans le monde.

Aperçu général du programme

En 2013-14, le CÉF a poursuivi son engagement envers son plan de réussite dont la portée vise le développement intégral des élèves fransaskois comme citoyennes et citoyens accomplis et fiers francophones. Le triple mandat du CÉF (scolaire, culturel et communautaire) est donc au coeur des initiatives d'amélioration continue du CÉF. La programmation offerte en français langue première dans l'ensemble des 16 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle (3 et 4 ans), la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Des programmes d'études centrés sur les besoins particuliers des élèves fransaskois demeurent une composante essentielle des responsabilités conférées au CÉF. Ces programmes d'études doivent donc assurer la construction langagière, identitaire et culturelle de l'élève fransaskois tout en s'inspirant du milieu pour rendre les apprentissages signifiants pour l'élève. Les programmes d'études doivent aussi permettre le développement de compétences transversales sans négliger les besoins individuels des élèves. À l'égard des programmes d'études, il devient évident que le CÉF doit non seulement actualiser ceux-ci en activités pédagogiques vivantes et ciblées auprès de sa clientèle, mais qu'il doit également exercer un rôle de vigie afin d'assurer aux élèves fransaskois la disponibilité d'une pleine programmation répondant à leurs besoins.

Le CÉF mise sur des programmes variés et sanctionnés par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
    - français fransaskois (français langue première) ;
    - anglais (même programme d'études que les écoles de la majorité) ;
    - mathématiques ;
    - sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
    - bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
    - sciences naturelles ;
    - des programmes de sensibilisation aux carrières ;
    - des programmes d'arts pratiques et appliqués ; et,
    - des programmes d'arts incluant le volet musical, celui des arts visuels, du théâtre et la danse.
- des programmes d'initiation aux métiers en 9^{e} et 10^{e} année (Arts pratiques et appliqués)
- des programmes de la prématernelle (3 ans et 4 ans) ainsi qu'une programmation disponible pour la maternelle à temps plein ;
- des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou enseignement moral) ; et,
- des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

Le CÉF bonifie son offre pédagogique en rejoignant les élèves où ils se trouvent en Saskatchewan. La formation à distance permet à la fois d'offrir la programmation dans les écoles fransaskoises ainsi que dans toutes les autres régions où se trouvent les élèves éligibles à la programmation scolaire en français, langue première. En 2013-14, le CÉF a mis sur pied le Centre éducatif virtuel (CEVI) qui a permis d'offrir une structure de formation hybride alternant entre l'enseignement synchrone et asynchrone. Très particulièrement, des conditions gagnantes permettant la réussite pour un élève de la 1ère à la 8e année ont été identifié. Tout en développant des programmations en ligne pour les différents niveaux scolaires, CEVI avait comme vision de devenir une ressource pédagogique pour l'ensemble du CÉF. En effet, la finalité de CEVI rencontre deux grands objectifs soient celui de rejoindre les familles ayant droit n'ayant pas d'école fransaskoise dans leur communauté et de devenir une ressource pédagogique de pointe dans la transformation pédagogique du CÉF. À la fin de l'année scolaire, les opérations du CEVI ont été suspendues en raison de contraintes budgétaires.

Le CÉF préconise des approches pédagogiques ciblées et des moyens éprouvés pour assurer le développement des compétences durables chez les élèves. Par le fait même, une culture de gestion des apprentissages axée sur les résultats devient de plus en plus présente au CÉF et elle est le résultat de plusieurs années d'efforts rigoureux à documenter les pratiques des pédagogues ainsi que les progrès des élèves. À ce titre, le CÉF accorde une grande importance aux profils d'apprentissage des élèves et il soutient leur développement grâce, entre autres, à une équipe multidisciplinaire de collaboration pédagogique dont les services comprennent la conseillance en relation d'aide, en orientation scolaire, en psychologie scolaire, en orthophonie et en ergothérapie. Une équipe de conseillers pédagogiques et d'intervenants spécialisés appuient également les écoles dans les domaines des mathématiques, de la lecture et de la petite enfance. Cette équipe de collaboration voit aussi à offrir des programmes de formation continue aux différents intervenants du milieu scolaire afin que ces derniers puissent collaborer selon le modèle d'une communauté d'apprentissage professionnelle dévouée à la réussite de chaque élève.

Les stratégies d'enseignement

La méthodologie pédagogique suggérée par le CÉF pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques est principalement fondée sur un enseignement structuré et directif dont l'enseignement explicite fait partie. Le processus débute par une analyse diagnostique des forces et des défis des élèves afin de promouvoir des interventions ciblées lors des temps d'enseignement. Tel que rapporté par Bissonnette et al. (2010) suite à un recensement des méta-analyses sur les stratégies d'enseignement préconisées dans les écoles efficaces, les stratégies de l'enseignement structuré et directif sont les plus susceptibles d'améliorer la compréhension de lecture, particulièrement chez les élèves à risque.

En 2013-14, 28 enseignants et 14 directions ciblés dans le projet de suivi des cohortes en lecture et en mathématiques ont participé à des formations en enseignement explicite.

Compréhension de lecture

Une partie importante du Plan d'amélioration continue (PAC) du CÉF porte sur différentes formes de littératie dont l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ainsi que l'établissement d'un cadre de référence permettant le cheminement identitaire des élèves.

En 2012-13, le CÉF a démarré un programme pointu de suivi des cohortes d'élèves de la 2e, 5e et 8e année en vue d'atteindre son objectif de 2015 où 100 % des élèves de la 4e, 7e et 10e année seront en mesure d'atteindre le niveau adéquat en compréhension de lecture dans des épreuves de mesure standardisées. En 2013-14, sont les élèves de la 3e, 6e et 8e qui faisaient partie des suivis.

Le CÉF insiste sur sept stratégies prédominantes dans la compréhension de lecture telles que définies par Giasson (1990) :

- utiliser le contexte et les entrées en lecture (systèmes de repérage);
- utiliser les connaissances antérieures ;
- utiliser l'inférence/prédire ;
- faire ressortir les idées principales et secondaires ;
- se rappeler et reformuler, résumer, faire des synthèses, tirer des conclusions ;
- reconnaître ou évaluer le message de l'auteur, le style et la technique ; et,
- réagir au texte en exprimant ses goûts et ses opinions.

Trois de ces stratégies de lecture (idées principales et résumer, évaluer et réagir) ont fait l'objet d'une attention particulière durant l'année scolaire 2013-14.

Le cycle didactique comprend aussi des processus d'évaluation diagnostique permettant de dresser un profil initial de l'apprenant et de repérer les élèves à risque. Le processus comprend également une évaluation formative avant de procéder à une évaluation sommative pour la stratégie explorée. Une nouvelle analyse des forces et défis des élèves permet de mettre à jour les profils des apprenants et d'apporter des correctifs aux méthodes d'enseignement dans le cadre d'un Plan d'intervention ciblé (PIC). La figure suivante illustre le cycle pédagogique associé à la compréhension de lecture au CÉF pour les élèves des cohortes ciblées en 2013-14.

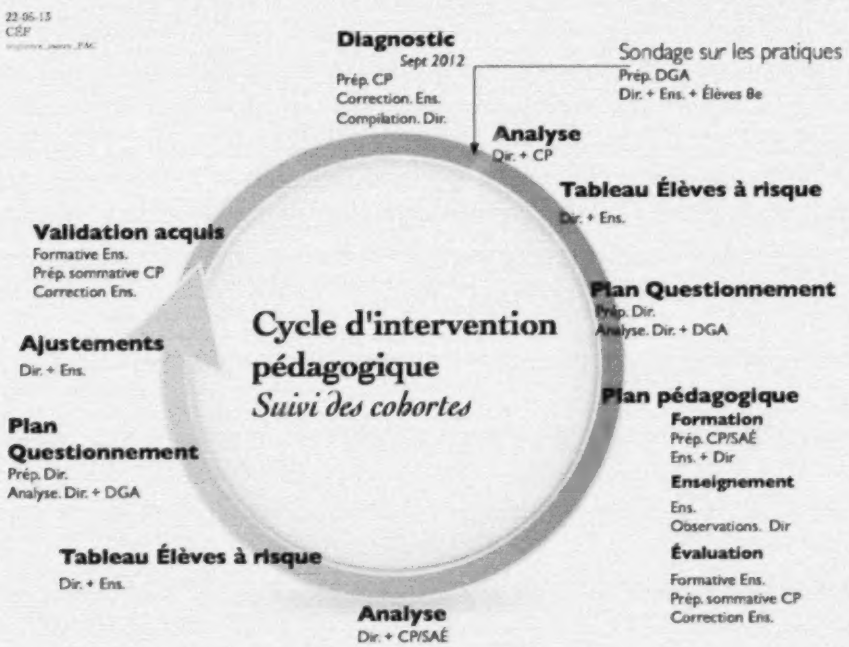

Enseignements essentiels à propos des traités

En 2013-14, le CÉF a continué son plan pour l'étude des traités. Les écoles Valois, Boréale et Ducharme se sont ajoutées aux écoles Notre-Dame-des-Vertus, St-Isidore et Bellegarde avec l'aménagement de l'étude des traités de la maternelle à la 12e année. Dix-neuf membres du personnel enseignant et personnel de soutien ont participé à une formation menée par la conseillère pédagogique en bienêtre social et physique afin de préparer adéquatement leurs plans pédagogiques 2013-14 sur l'étude des traités.

L'école canadienne-française, l'école Providence, l'école Beau Soleil et l'école secondaire Collège-Mathieu ont amorcé la phase d'exploration des ressources pédagogiques pour la mise en oeuvre en 2014-15. Suite à la restructuration du CÉF, les trousses pédagogiques pour l'étude des traités ont été distribuées à toutes les écoles fransaskoises afin qu'elles puissent toutes explorer les ressources mises à leur disposition. Il est prévu qu'en 2014-15, toutes les écoles fassent une intégration de l'étude des traités dans leur offre pédagogique de la maternelle à la 12e année.

Suite à la restructuration, le volet accompagnement et formation ne s'est pas concrétisé en 2013-14 tel que prévu. Cependant le leadership pédagogique des directions d'école et grâce à l'engagement des enseignants, l'exploration des ressources et l'aménagement du programme se poursuivront dans chacune de nos écoles.

Processus de planification du Conseil des écoles fransaskoises

Le CÉF s'est doté d'une « Destination 2015 », démarche axée sur la réussite, la fidélisation et un environnement sain. L'année scolaire 2012-13 se trouve à mi-chemin de cette destination.

Les trois grandes orientations de la « Destination 2015 » sont :

1. **Réussite :** Nous assurons la réussite de chaque élève en fournissant le temps, les ressources, et l'appui nécessaire. Nous assurons l'accompagnement des élèves, des enseignants et des directions d'école.
2. **CLIC :** Le développement de l'élève passe par une affirmation de son identité, de son attachement à la langue et de son engagement envers sa culture : *On ne nait pas francophone, on le devient selon le degré et la qualité de socialisation dans cette langue.* (Landry, Allard et Deveau, 2004).
3. **Réflexivité :** Chaque intervenant doit savoir ce qu'il fait, être capable de produire une analyse de sa pratique, de la formuler, être capable de se remettre en cause et d'évoluer. Il s'agit d'une évaluation continue de l'action (adapté de Demailly, 2009).

La planification stratégique

Le Cadre d'amélioration continue (CAC) du CÉF comporte cinq priorités principales visant une amélioration continue dans les domaines suivants:

- l'alphanumératie
- l'égalité des chances
- les transitions en douceur
- les habiletés sociales
- la transparence et la saine gestion du système scolaire

L'actualisation du CAC passe par un **Plan d'amélioration continue (PAC)** qui sert de planification stratégique au CSF. C'est en se fondant sur ces cinq priorités, dont les orientations sont établies par le CSF et comprises dans Destination 2015, que les administrateurs du CÉF ont travaillé en étroite collaboration avec chacune des communautés scolaires pour créer le **Plan local d'amélioration continue (PLAC)** de chaque école.

Dans un premier temps, les écoles établissent leurs priorités de changement en fonction de données factuelles recueillies auprès des élèves et de l'ensemble des intervenants du milieu scolaire fransaskois. À partir de ces constats, chaque école fixe les objectifs, les cibles visées et les moyens préconisés pour arriver aux résultats attendus en fonction de quatre des cinq priorités du ministère: l'alphanumératie, l'égalité des chances, les transitions en douceur et les habiletés sociales. La gestion de ces plans de changement s'étale généralement sur une période de trois à cinq ans. La cinquième priorité, la transparence et la saine gestion du système scolaire, est prise en charge par le Conseil scolaire fransaskois (CSF). Le CSF s'inspire du même processus et des PLAC pour élaborer les objectifs à atteindre afin d'actualiser Destination 2015 et le profil de sortie de l'élève. Le Cadre d'amélioration continue passe donc par une planification inclusive et complémentaire comprenant deux niveaux d'intervention, c'est-à-dire l'école (PLAC) et l'ensemble du CÉF (PAC).

Plan d'amélioration continue

Le Plan d'amélioration continue du Conseil scolaire fransaskois cible les cinq domaines de priorités du CAC qui culmineront vers les orientations de Destination 2015:

- l'alphanumératie
- les habiletés sociales
- l'égalité des chances
- les transitions en douceur
- la gestion saine ou transparente

Pour chaque domaine, une série d'objectifs ainsi que des cibles intérimaires qui constituent en quelque sorte des jalons de réussite. Les réalisations pour les cinq domaines pour 2013-14 sont indiquées dans les sections qui suivent.

Alphanumératie

La littératie prend différentes formes au CÉF, mais la compréhension de la lecture, la numératie et le cheminement identitaire figurent parmi les priorités de changement comprises dans le Plan d'amélioration continue du CÉF. Les sections suivantes présentent les principales réalisations pour 2013-14 dans le cadre de ces trois formes de littératie.

Compréhension de lecture

Objectif : Que 100 % des élèves de la 4e, 7e et 10e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat lors de l'évaluation provinciale en compréhension de lecture de 2015.

***Cible pour 2013-2014*:**

Avant la fin juin 2014, 90 % des élèves de la 3e, 6e et 9e année atteindront le niveau de compétence adéquat dans les stratégies de compréhension de lecture suivantes : 1) les idées principales et secondaires; 2) le résumé 3) évaluer l'intention et les techniques de l'auteur

☑ en voie d'être atteinte

Les résultats illustrés dans les graphiques suivant démontrent qu'en 3e année, de manière globale, 77% des élèves atteignent le niveau attendu lors d'une épreuve sommative sur les deux stratégies de compréhension de lecture retenues pour 2013-14. En 6e et en 9e année, les proportions d'élèves atteignant le niveau adéquat étaient plus faibles pour les mêmes stratégies. L'ensemble des élèves de ces cohortes présente des résultats inférieurs aux cibles visées.

Graphique 1. Résultats des élèves de 3e année pour trois stratégies de lecture durant l'année scolaire 2013-14

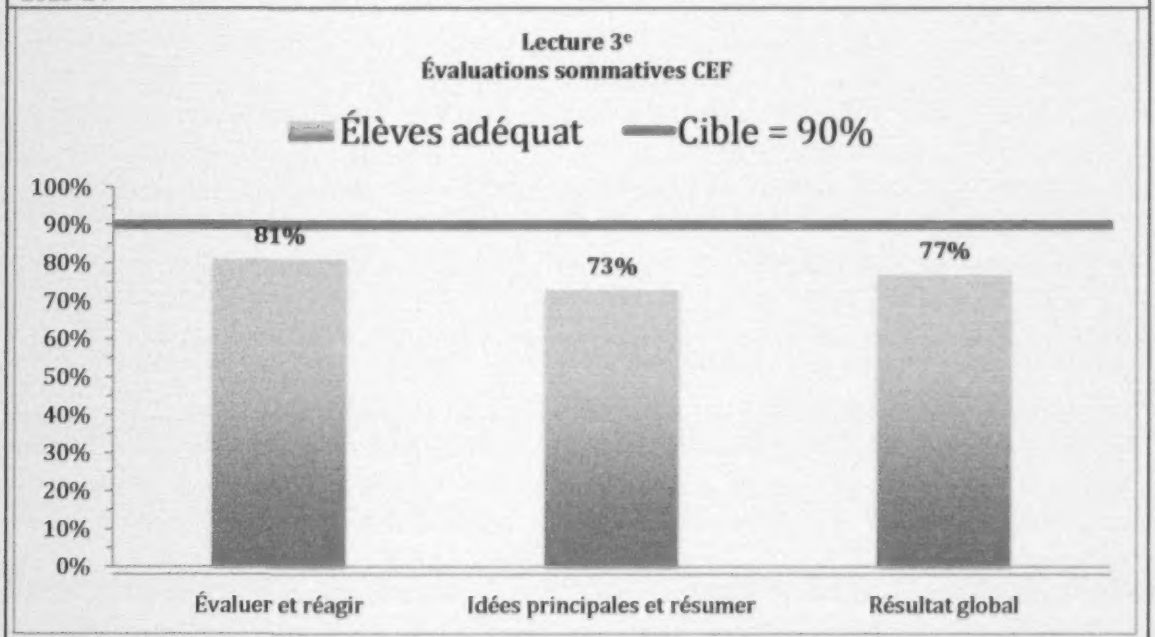

Graphique 2. Résultats des élèves de 6e année pour trois stratégies de lecture durant l'année scolaire 2013-14

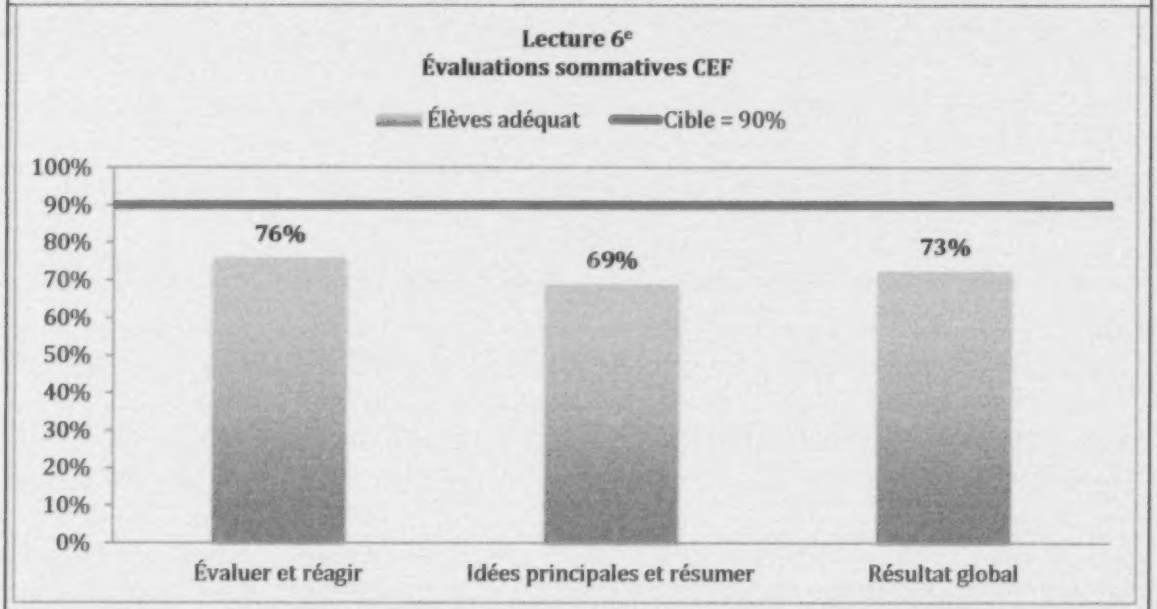

Graphique 3. Résultats des élèves de 9e année pour trois stratégies de lecture durant l'année scolaire 2012-13

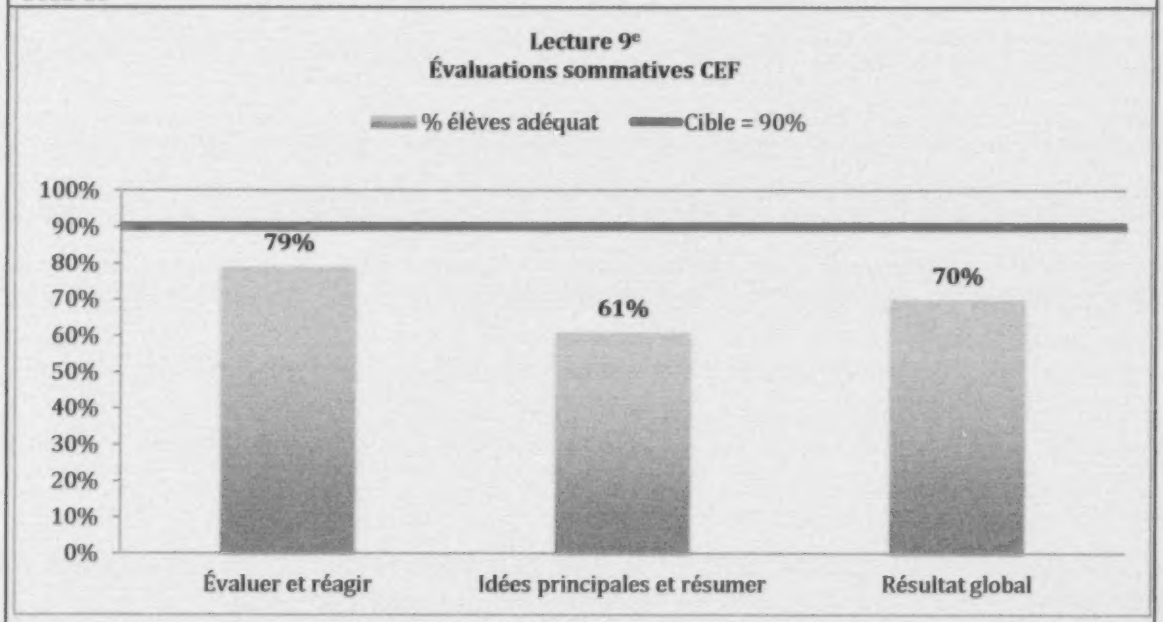

Mathématiques

Objectif : Que 100 % des élèves de la 5e et de la 8e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat lors de l'évaluation provinciale en mathématiques de 2015.

***Cibles pour 2013-14*:**
Que 85 % des élèves de la 4e, 7e et 9e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat (niveau 2) dans les évaluations sommatives de juin 2014. ☑ atteinte

Des résultats ont été obtenus en 2013-14 auprès des élèves du CÉF afin de répondre aux cibles d'amélioration continue. Le CÉF a maintenu une collecte de données auprès des élèves de 4e 7e et 9e année. Comme le démontre les graphiques suivant, l'ensemble des élèves de cette cohorte présentent des résultats globaux qui atteignent les cibles visées.

Graphique 4. Résultats des élèves de 4e année en mathématiques durant l'année scolaire 2013-14

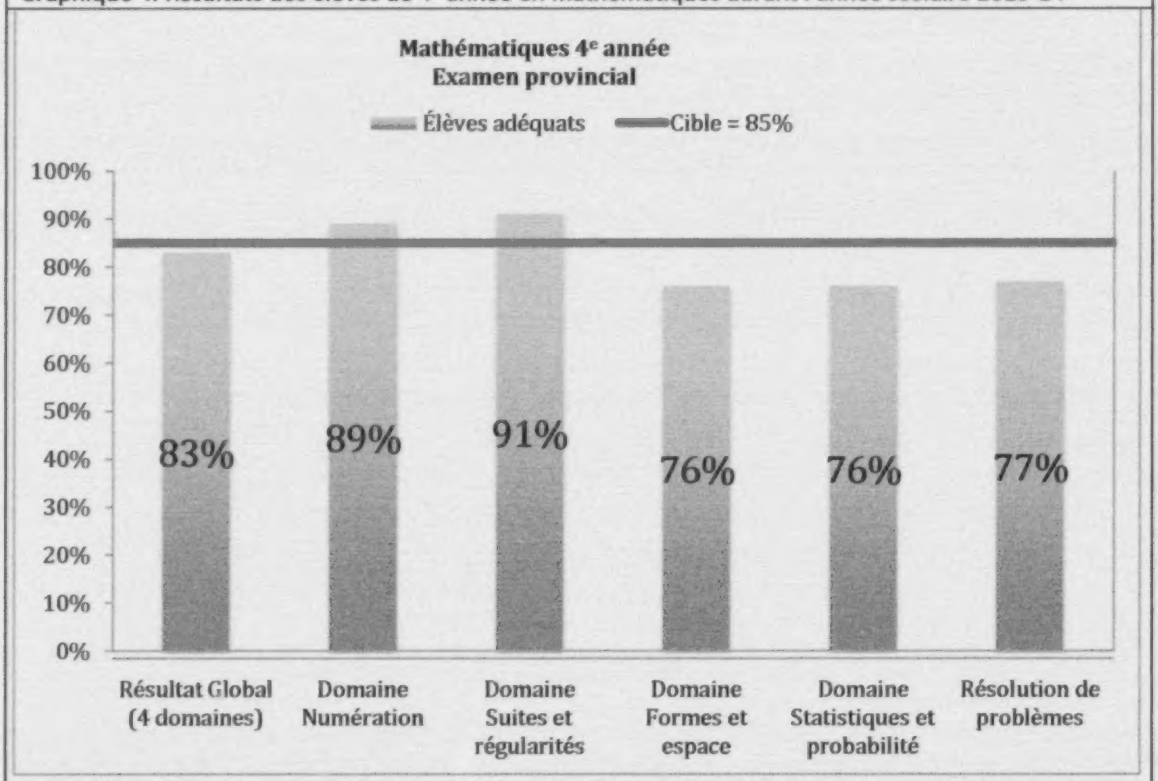

Graphique 5. Résultats des élèves de 7e année en mathématiques durant l'année scolaire 2013-14

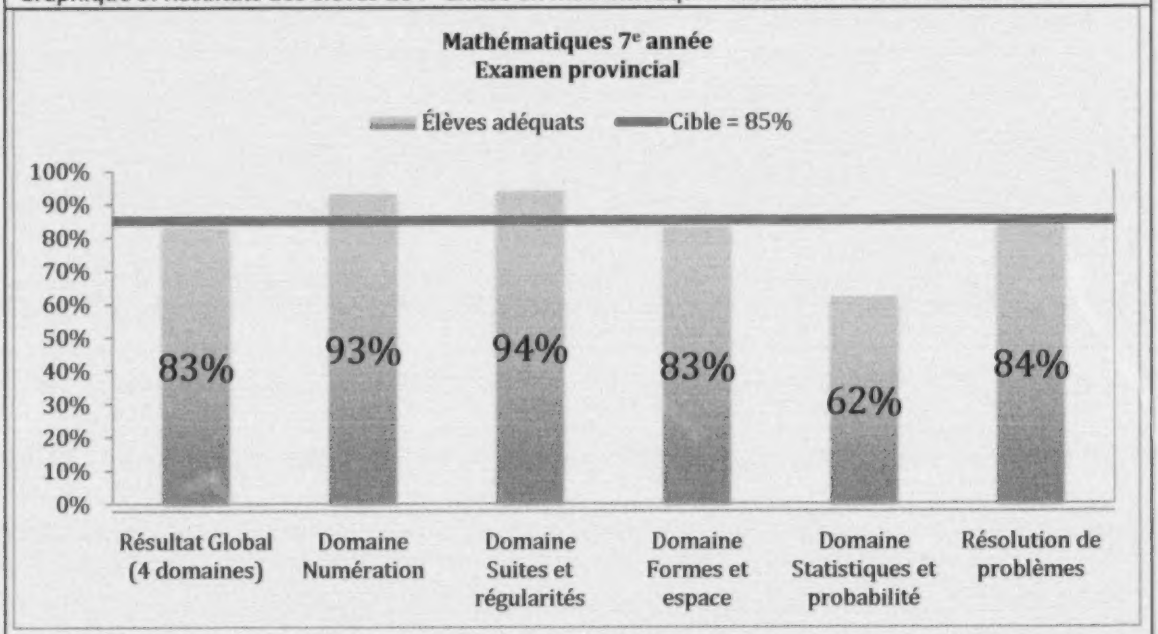

Graphique 6. Résultats des élèves de 9e année en mathématiques durant l'année scolaire 2013-14

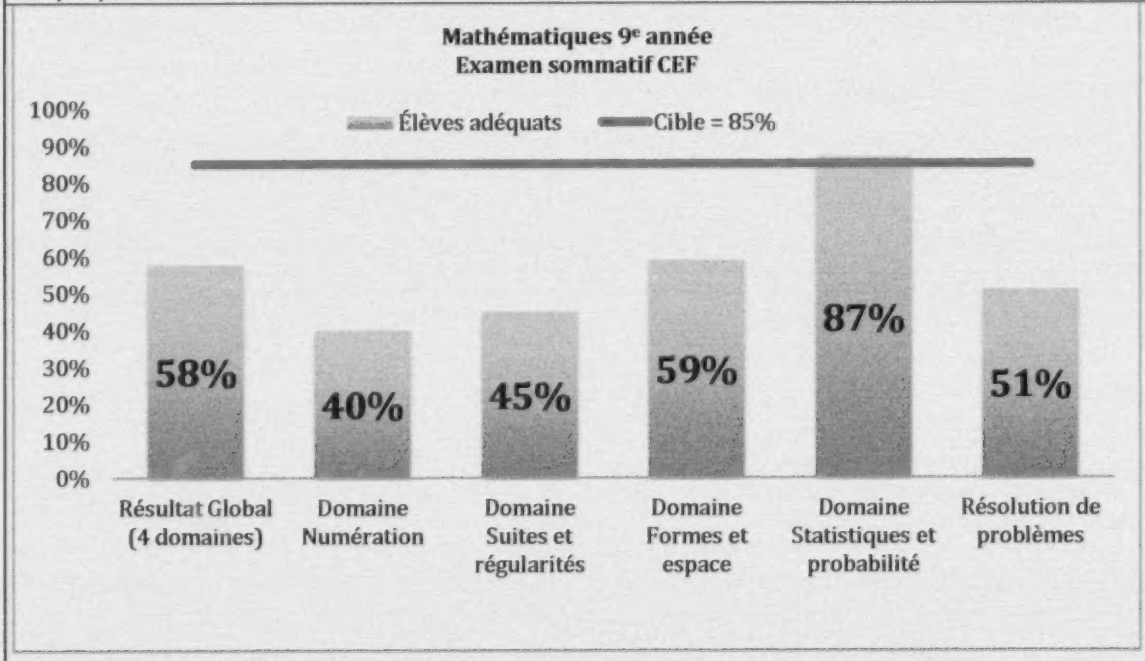

Cheminement identitaire

Objectif *:* Avant juin 2015, outiller les élèves et les intervenants du CÉF dans le développement d'une citoyenneté francophone, bilingue.

Cibles pour 2013-14:

À la fin juin 2014, 25% des élèves de 10e à 12e sont en mesure d'organiser des activités dans leur école en relation avec la grille des 14 critères du cadre de référence	☑ atteinte

Dans une perspective d'augmentation du niveau de responsabilisation des élèves, le CÉF a un programme de formation en leadership – Jeunes Leaders Fransaskois. Afin de répondre aux besoins des différents groupes d'âge, deux stages ont été développés : un stage sénior pour les élèves de la 10e à 12e année et un stage junior pour les élèves de la 7e à la 9e année. À partir de ces sessions de leadership, le CÉF a créé une Table Jeunesse Leaders composée de représentants et de représentantes de chacune des écoles. Cette table consultative s'est rencontrée à quelques reprises afin de porter un regard critique sur la programmation provinciale socioculturelle offerte à l'heure actuelle. Cette initiative servira à augmenter la participation des élèves dans divers processus décisionnels. Lors de la dernière rencontre, ces élèves ont développé une série de critères auxquelles devraient répondre une programmation socioculturelle du CÉF afin d'atteindre les résultats visés du plan stratégique.

De plus, une tournée provinciale fut organisée afin de faire vivre aux élèves un atelier de réflexion et de dialogue portant sur leur construction identitaire, leur cheminement culturel et leur sentiment d'appartenance à la communauté. Tous les élèves de la 4e à la 9e année ont pu participer à cet atelier.

Dans une perspective d'efficience et congruence, le CÉF a travaillé étroitement avec l'Association jeunesse fransaskoise (AJF) afin de capitaliser sur les forces et d'atteindre les objectifs communs des deux organisations. Cette collaboration a permis la création d'une synergie, une meilleure utilisation des ressources et une augmentation des capacités des deux organisations.

Certaines activités prévues en 2013-14 n'ont pas eu lieu. Le CÉF a profité de cette pause pour revoir certaines activités, en faire une évaluation et élaborer des propositions pour les années à venir. Ce fut d'ailleurs une tâche de la Table Jeunesse Leaders du CÉF.

Habiletés sociales

Objectif *:* Améliorer la qualité des relations des élèves de la 4e à la 7e année entre eux ainsi qu'avec les adultes dans le milieu scolaire.

Cible pour 2013-14:

D'ici la fin de 2014, 80% des élèves de la 4e à la 7e année affirmeront avec des relations de qualité avec les autres élèves ainsi qu'avec les adultes dans leur milieu scolaire	☑ en voie d'être atteinte

En 2013-14, un cadre de référence visant la promotion de l'environnement scolaire sain pour les programmes en place a été ébauché. Ce cadre de référence rassemble une variété de programmes et de système déjà adoptés au CÉF afin d'y apporter une gestion axée sur les messages communs, le langage et les pratiques universelles dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité des relations des élèves entre eux ainsi qu'avec les adultes dans le milieu scolaire. Les programmes et systèmes associés au cadre de référence ont tous un lien direct avec le modèle de réponse à l'intervention qui prévoit des interventions universelles (population générale), ciblées (groupes d'élèves à risque) et intensives (individuelles).

En novembre 2013, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé son *Plan d'action de la Saskatchewan pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation* (http://www.education.gov.sk.ca/Anti-Bullying).

Dans le cadre de ce plan, le CÉF s'est donné quatre (5) objectifs : 1) amorcer une réflexion 2) énoncer la direction et le plan d'action du CÉF pour le développement des habiletés sociales 3) clarifier le positionnement du CÉF relatif à l'élimination de l'intimidation 4) prendre des engagements concrets, collectifs et individuels vers la réalisation de nos objectifs communs 5) préciser l'objectif du PAC des habiletés sociales. Ce plan est demeuré à l'état d'ébauche en raison des contraintes financières encourues durant l'année 2013-14.

Toutefois, des moyens ont été déployés dans les écoles du CÉF. Voici les principales réalisations qui seront maintenues au courant de l'année 2014-15.

- l'utilisation de stratégies gagnantes apprises en classe afin d'adopter de saines habitudes sociales par l'entremise du programme « *En route vers le pacifique* »;
- le développement de ressources pour l'enseignement du comportement global et du monde de qualité;
- des rencontres de classe pour discuter de sujets variés pouvant améliorer les habiletés sociales des élèves;
- l'établissement d'un protocole d'intervention rapide face à un geste d'intimidation et de violence;
- l'utilisation du sondage « Entendez-moi » 2013-14 comme document de référence;
- l'élaboration d'un contrat social par classe impliquant les élèves et les intervenants ainsi que le monitorage de la fréquence des interventions;
- la participation au camp de leadership par les élèves de la 8e année;

- la mise en place de moyens permettant aux élèves d'affirmer qu'ils vivent très souvent ou entièrement dans un milieu sécuritaire tels qu'un comité de sécurité, l'enseignement du concept de sécurité dans un milieu scolaire;
- l'établissement d'une matrice des valeurs et des attentes comportementales pour chacune des valeurs identifiées.

Égalité des chances

Objectif : D'ici septembre 2015, les écoles fransaskoises auront implanté le programme d'étude des traités afin de sensibiliser les élèves et le personnel à la diversité culturelle en Saskatchewan.

***Cibles pour 2013-14*:**

En juin 2014, 100% des élèves des 4e,7e et 12e année dans les écoles ayant implanté le programme de l'étude des traités atteindront un résultat supérieur à 85% dans chacun des 6 domaines.	☑ atteinte
Durant l'année scolaire 2013-14, faire la phase d'exploration du programme de l'étude des traités dans les école ÉCF, Providence, Beau Soleil et ÉSCM.	☑ atteinte

Transition en douceur

Objectif : *Améliorer de 10% le taux de fidélisation de la 7e à la 9e année dans les écoles du CÉF avant septembre 2015.*

***Cible pour 2013-14*:**

À la fin de l'année scolaire 2014-15, les élèves de la 9e à la 12e année du CÉF auront accès à des cours dans cinq domaines d'Arts pratiques et appliqués.	☑ non atteinte

Gestion saine et transparente

Ressources humaines ***Objectif :*** Assurer la pérennité du système ***Cible pour 2013-14*:** Établir un plan de relève pour l'ensemble du personnel du CÉF pour les trois prochaines années.	☑ en voie d'être atteinte
Infrastructures **Objectif :** D'ici juin 2015, assurer des espaces d'apprentissage qui répondent aux besoins des élèves du CÉF. **Cible pour 2013-14:** Établir un plan de 5 ans des espaces d'apprentissage et un plan de 10 ans des espaces visant une pleine programmation.	☑ en voie d'être atteinte
Communication **Objectif :** Augmenter le nombre d'élèves de 9% d'ici juin 2015. **Cible pour 2013-14:** Établir des approches de communications et de marketing ciblées selon les 4 axes de priorités : a) Augmentation de la notoriété institutionnelle b) Renforce les liens avec la communauté et l'appareil politique c) Fidélisation de la clientèle scolaire d) Améliorer la communication interne	☑ en voie d'être atteinte
Financement **Objectif :** Assurer le financement nécessaire pour répondre aux besoins développement des élèves en fonction du triple mandat du CÉF. **Cible pour 2013-14:** À la fin de 2013-14, le CÉF aura une formule de financement garanti par le ministère afin de répondre à ses besoins.	☑ non atteinte

Le Conseil des écoles fransaskoises et la communauté

Le CÉF fait partie intégrante des communautés scolaires fransaskoises. De par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents ainsi qu'à des partenariats conclus pour le bénéfice des élèves et leurs parents.

Engagement parental et communautaire

Le CÉF comporte treize conseils d'école formés d'élus pour un mandat de deux ans. La valeur ajoutée des conseils d'école relève particulièrement de la participation des parents pour le bénéfice des élèves. Le mandat des membres des conseils d'école est de deux ans et ces conseils d'école sont co-gestionnaires avec la direction d'école du plan local d'amélioration continue de leur école respective.

Qu'il s'agisse de la planification d'évènements familiaux tels que le Carnaval d'hiver, des soupers spaghettis, de la réalisation de campagnes de financement pour un terrain de jeux, pour de l'équipement sportif, pour des voyages en Europe, pour la préparation de repas sains pour les élèves, de leur participation aux préparatifs des portes-ouvertes, la semaine de l'appréciation du personnel aux réalisations de projets de littératie, c'est sans aucun doute que les parents, à leur façon, sont impliqués dans la réussite scolaire, identitaire et culturelle de leurs enfants. Le CÉF ne sera jamais aussi reconnaissant de l'apport incommensurable des parents dans la vie des élèves francophones.

Partenariats communautaires

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la culture francophones chez les élèves. Le CÉF a conclu des ententes avec les organismes suivants :

- l'Association des parents fransaskois;
- le Réseau de santé en français de la Saskatchewan;
- la Troupe du jour;
- l'Association communautaire fransaskoise;
- le Conseil de la coopération de la Saskatchewan;
- l'Association des juristes d'expression française,;
- l'Association jeunesse fransaskoise;
- le Conseil culturel fransaskois;
- les Auvergnois de Ponteix;
- SOS Devoirs ;
- le Centre psychosocial d'Ottawa ;
- L'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation;
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord;
- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord;
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones; et ,
- Saskatchewan School Boards Association.

Gouvernance

Le CSF assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises tandis que les conseils d'école assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Conseil scolaire

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au Conseil scolaire fransaskois le pouvoir et l'autorité voulue de gérer le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux Francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le Conseil scolaire fransaskois, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF, des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autres part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

1- l'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
2- les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
3- le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
4- la nomination et la direction du personnel administratif ;
5- l'établissement des programmes scolaires ;
6- la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ; et,
7- la détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

1- réparer les injustices du passé et assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
2- offrir et promouvoir l'instruction en français ;
3- assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
4- déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ;
5- desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est organisé en neuf régions scolaires aux fins des élections scolaires; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Le CSF actuel a été élu à l'automne 2012 pour un mandat de quatre ans. Il est composé des conseillères et conseillers suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 ..... Joseph Poirier
Région scolaire de la Veille n° 2 ..... Simone Couture
Région scolaire de Regina n° 3 ..... Papi Tshiswaka
Région scolaire de l'école Providence n° 4 ..... André Denis (président)
Région scolaire de Saskatoon n° 5 ..... Yvan LeBel
Région scolaire de Zenon Park n° 6 ..... Denis Marchildon
Région scolaire de Prince Albert n° 7 ..... Nadine Penney
Région scolaire des Battlefords Park n° 8 ..... Michèle Bossé
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9 ..... Élizabeth Perreault

L'annexe D présente la rémunération versée à chaque membre du conseil scolaire pour l'année 2013-2014.

Conseils d'école

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total soixante et onze conseillères et conseillers d'école.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire;
- de rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bienêtre des élèves;
- de développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bienêtre de tous les enfants; et,
- d'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au conseil scolaire en matière de programmation et d'infrastructure. Tous les conseils d'école ont la responsabilité de recommander au CSF les permissions d'admission. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du Plan local d'amélioration continue (PLAC) dans le but de contribuer dans l'établissement des cibles de réussites et la participation des parents dans la réalisation des cibles identifiées.

En mai 2013, une tournée des conseils d'école a été organisée dans le but de présenter le plan d'action du CSF concernant sa restructuration qui aura lieu en 2014-15. Cette tournée a également permis d'établir un dialogue ouvert sur les préoccupations des conseillères et des conseillers d'école face aux coupures budgétaires.

Nos effectifs

Les rubriques ci-dessous présentent de l'information sur les effectifs d'élèves et de personnel du Conseil des écoles fransaskoises.

Nos élèves

Figure 2 : Inscriptions par niveau scolaire au 30 septembre

Niveau	Année scolaire		
	2011-12	2012-13	2013-14
Maternelle	126	183	184
1	135	140	185
2	115	147	134
3	111	124	154
4	104	114	126
5	128	106	112
6	107	126	102
7	111	113	124
8	94	111	109
9	79	80	105
10	71	74	82
11	61	70	67
12	72	72	72
Total	**1314**	**1460**	**1556**

Prématernelle	**253**	**308**	**347**

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.
Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Effectifs Sous groupe	Niveau	Année scolaire		
		2011-12	2012-13	2013-14
Anglais-langue additionnelle	1 to 4	-	7	3
	5 to 6	-	23	26
	7 to 9	-	22	23
	10 to 12	-	11	15
	Total	-	**63**	**67**

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.
Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Notre personnel

Figure 3 : Personnel du Conseil des écoles fransaskoises

Effectif du personnel	
Catégorie d'emploi	**ETP**
Corps enseignant	161,03
Directeurs d'école et adjoints	14,00
Autre personnel pédagogique (personnel de soutien aux programmes pédagogiques) - psychologues scolaires, conseillers pédagogiques, auxiliaires à l'enseignement, coordonnateurs de communauté scolaire, orthophonistes, etc.	57,17
Personnel de soutien administratif et financier - comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	41,39
Personnel d'entretien et de soutien technique - concierge, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, chefs d'équipe, etc.	25,01
Personnel de transport - chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, chefs d'équipe, etc.	7,00
Haute direction (voir plus bas) - chef des services financiers, directeur de l'éducation, surintendants, etc.	2,50
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	**308,10**

Haute direction	
Donald Michaud	Directeur général par intérim
Dolorès Nolette	Directrice générale désignée à l'éducation
Ronald Ajavon	Directeur général désigné aux affaires

Indicateurs

Obtention du diplôme de 12e année

Les données de 2014 sur le pourcentage d'élèves obtenant leur diplôme d'études de la 12e année (provenant du ministère de l'Éducation), proposent que le CÉF maintient son écart positif avec l'ensemble des élèves de la province. Par exemple, une différence de 20 % existe entre le nombre d'élèves fransaskois obtenant leur diplôme d'études de 12e année en trois ans à partir de la 10e année comparativement à l'ensemble des élèves des autres écoles de la Saskatchewan. Cette tendance a aussi été observée en 2008-09 et en 2012-13 avec un écart de 13% (figure 4). Des résultats similaires sont observables dans le cas des élèves qui ont entrepris leur 10e année 2008-09 et qui ont terminé leurs études secondaires en juin 2014, complétant ainsi leurs études secondaires sur une période de cinq ans.

Figure 4 : Obtention du diplôme de 12e année – Taux d'élèves ayant terminé leur 12e année en moins de trois ans (année de référence et les deux années les plus récentes)

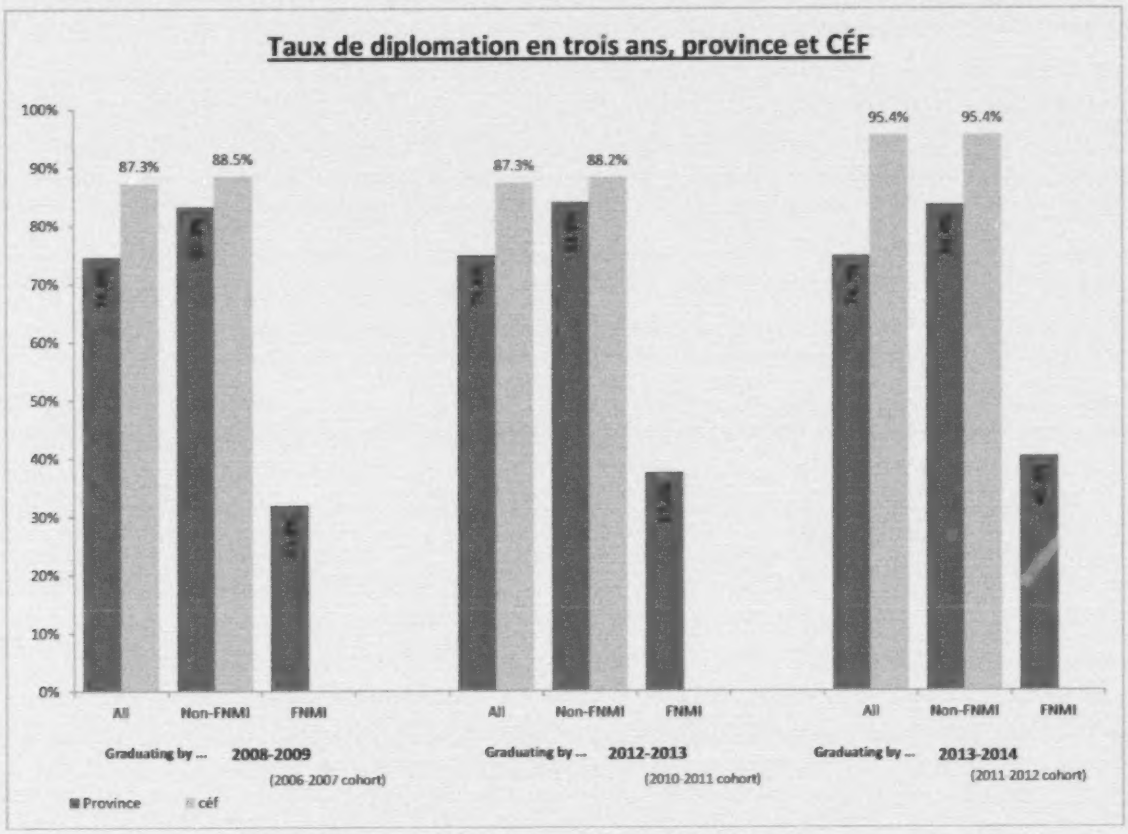

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves
Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Figure 5 : Obtention du diplôme de 12e année – Taux d'élèves ayant terminé leur 12e année en moins de cinq ans (année de référence et les deux années les plus récentes)

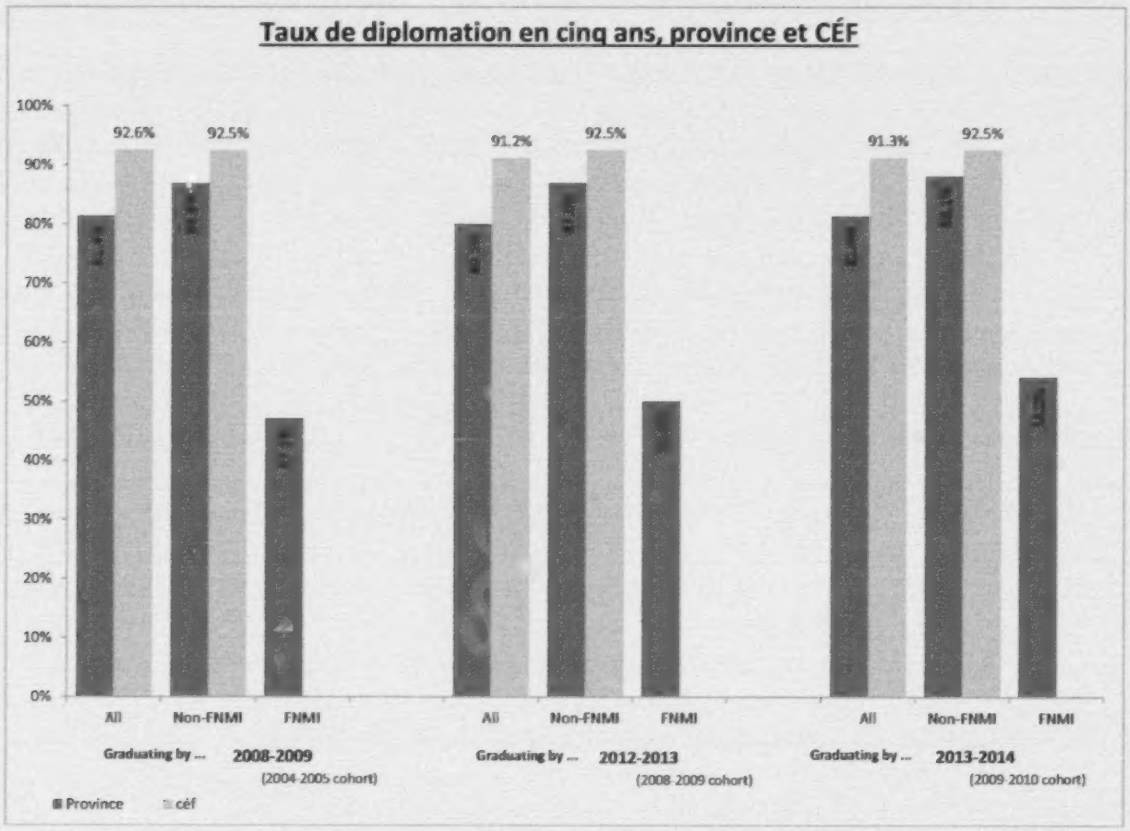

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Notes finales moyennes

Figure 6 : Notes finales moyennes pour des cours choisis du niveau secondaire

Moyennes des notes finales 2013-14						
Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10	72,0	77,9	74,9	77,8	60,2	nr
English Language Arts B 10	71,7	76,9	74,6	76,6	59,5	nr
Sciences 10	70,6	76,8	73,9	76,5	57,1	nr
Maths : travail et apprentis 10	71,1	71,9	74,6	71,8	57,8	nr
Maths : fondements et précalcul 10	70,7	74,7	72,9	74,8	58,5	nr
English Language Arts 20	73,0	78,0	74,9	78,2	63,3	nr
Maths : travail et apprentis 20	66,9	67,3	69,6	67,3	59,5	nr
Maths : fondements des mathématiques 20	72,6	72,3	74,2	72,6	63,5	nr

Moyennes des notes finales				
Sujet	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Francais Fransaskois A10	81.0	74,2	73,7	75,9
Francais Fransaskois B10	81,8	81,7	68,5	75,4
Francais Fransaskois 20	81,4	76,5	75,6	77,2
Francais Fransaskois A30	84,9	78,8	76,9	75,8
Francais Fransaskois B30	86,7	71,3	69,4	78,3

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Transitions de la 7e à la 10e année

Figure 7 : Transition d'élèves de la 7e à la 10e année, Conseil des écoles fransaskoises

	Cohorte de 7ième année			Proportion d'élèves passant « en temps voulu » une année après l'autre de la 7ième à la 10ième année			Proportion d'élèves encore à l'école
	2007-08	2009-10	2010-11	2007-08 cohorte	2009-10 cohorte	2010-11 cohorte	2010-11 cohorte
Ensemble des élèves	89	103	100	97,8%	95,1%	90,0%	91,0%
Non PNM&I	na	99	99	na	nr	nr	nr
PNM&I	nr	4	1	nr	nr	nr	nr

N.B. Les élèves qui ne sont pas passés en 10e année « en temps voulu » peuvent avoir dû reprendre une classe ou ne pas avoir été réinscrits dans les classes au-dessus. « Encore à l'école » représente la proportion d'élèves qui sont soit en 10e année soit encore dans une année précédente.

Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na).

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Obtention des crédits

Les résultats provenant du ministère de l'Éducation sur la proportion d'élèves obtenant 8 crédits secondaires ou plus montrent des résultats supérieurs à la moyenne provinciale. En effet, les données pour 2013-14 (figure 8) indiquent que 24 % plus d'élèves des écoles secondaires du CÉF reçoivent au moins 8 crédits comparativement à l'ensemble des élèves de la province. Nous remarquons aussi qu'il s'agit d'une tendance qui semble s'établir depuis 2008-09.

Figure 8 : Taux d'élèves du secondaire ayant obtenu au moins 8 crédits par année (année de référence et les deux années les plus récentes)

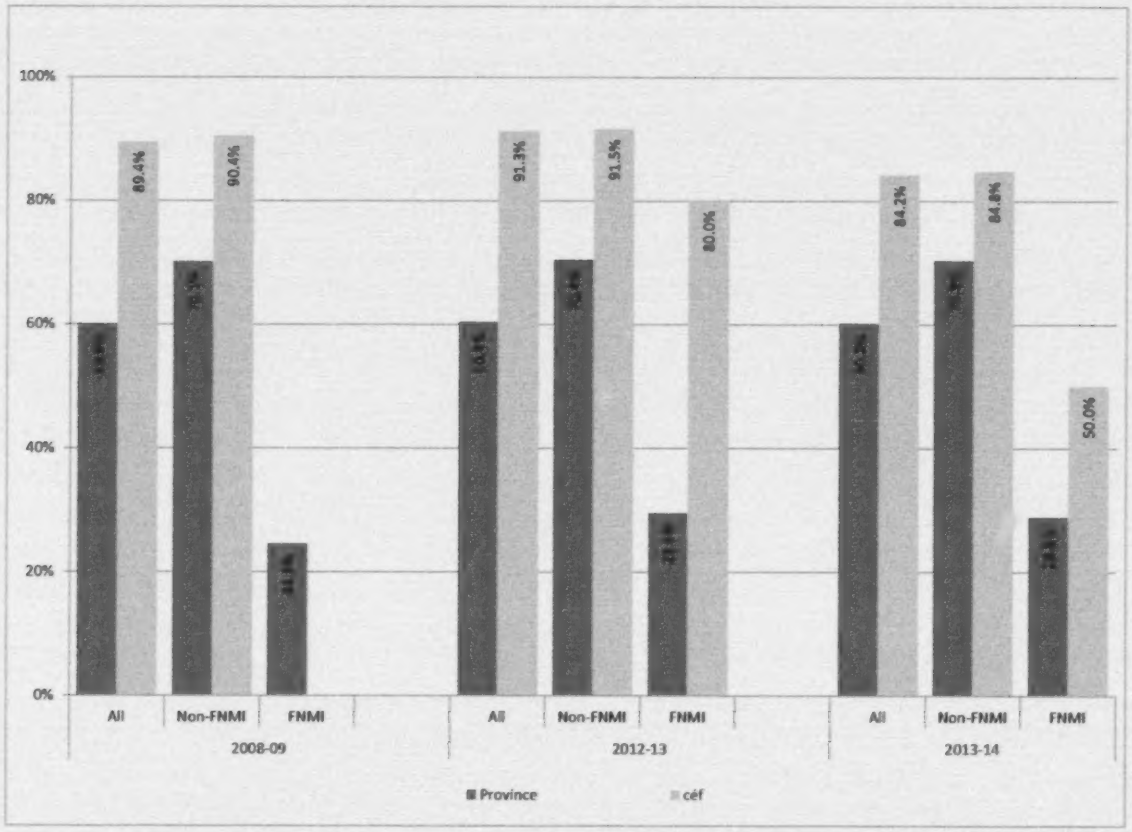

N.B. Les proportions sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit ou plus crédits par année.

Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves.

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2014

Installations et transport

Le Conseil des écoles fransaskoises n°310 est dotée des installations suivantes :

- Seize écoles situées dans 12 localités. Voir la liste en annexe C. L'âge moyen des ces écoles est de 52 ans – La plus ancienne ayant 90 ans et la plus récente 8 ans.
- Le siège social du CÉF est situé au deuxième étage du Pavillon secondaire des Quatre Vents. L'édifice date de 1976. Les rénovations des espaces intérieurs ont été terminées au mois d'avril 2013. La taille du siège social est adéquate pour assurer le bon déroulement des opérations administratives et certaines formations des enseignants du CÉF.
- Le CÉF dispose aussi de deux autres bureaux administratifs. Le bureau régional du CÉF à Saskatoon ses situe dans l'édifice du Pavillon secondaire Gustave-Dubois. Le second est situé à St-Isidore de Bellevue. Ce bureau héberge les archives du CÉF et on y retrouve aussi deux bureaux qui servent à des employés de la région et au personnel itinérant.
- Le CÉF dispose seize édifices d'entreposage disséminés à travers la province. Ces édifices permettent l'entreposage des équipements scolaires, d'entretien, meubles scolaires et fournitures scolaires non utilisés.
- Les autobus blancs et scolaires du CÉF sont stationnés soit chez les chauffeurs et particuliers rémunérés à cette fin soit sur le stationnement de l'école.
- La plupart des écoles du CÉF n'ont pas été rénovées récemment. Cependant certaines ont connu un ajout ou une rénovation d'infrastructure selon le cas. Il est évident que la majorité des édifices du CÉF requiert de rénovations ou réparations de toutes sortes. Que ce soit des réparations ou des remplacements des toits, changement de tuiles de planchers, de peinture ou de modernisation des systèmes mécaniques.
- En 2013-14 certaines écoles ont reçu des améliorations débutées à la fin de l'année 2012-13; tel que cinq nouvelles portatives pour l'école élémentaire de l'école canadienne-française; une rénovation d'un espace pour un centre de petite enfance à l'école Valois et un centre de petite enfance à l'école Providence de Vonda;
- Deux portatives ont été octroyées en 2013-14 aux écoles Père Mercure et Boréale.

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services afin d'assurer le transport scolaire des élèves. Ces services inclus les entreprises de transport scolaire, des services fournis par autres conseils scolaire anglophones, des particuliers avec autobus et ou véhicules. Le remboursement de parents lorsque cette alternative est la plus pratique et économique est aussi disponible.

Les zones de fréquentations de chaque école fransaskoise peuvent rayonner jusqu'à 100 kilomètres. Les écoles sont toutes isolées. Les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés et la grandeur des villes causent des durées en autobus qui dépassent plus qu'une heure le matin et une heure en fin d'après-midi dans les centres urbains.

À Regina, la distance entre les deux écoles exige deux systèmes de transport scolaire distinct. Certains foyers avec des élèves aux deux écoles reçoivent les services de deux différents autobus, un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire. Pour le secondaire, des lieux de rassemblement peuvent se trouver à plus de 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impraticable un service commun d'autobus de secours pour des cas d'accident ou de panne. Les trois écoles qui ont le service autobus scolaire fournit par CÉF n'ont pas tous des autobus scolaires de secours. Le CÉF n'a pas de garage d'entretien pour l'entretien de ses autobus et doit utiliser les services commerciaux disponibles proche de leur communauté.

Figure 9 : Transport scolaire 2013-2014

Élèves transportés chaque jour*	1 360
Élèves transportés intramuros (compris dans le nombre ci-dessus)	
Itinéraires distincts	78
Autobus scolaires	7
Kilomètres parcourus par jour	9374
Âge moyen des autobus	7.75 ans
Durée moyenne d'un trajet simple	57 min
Trajet simple à la durée la plus longue	Urbain 1h 27 min Rural 1h 49 mn
Coût annuel Coût par élève	4 245 111,84 $ 3 121,41 $
Coût du kilomètre parcouru	1 024,67 $

*Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles font exclusion des excursions scolaires.
Ces données rendent compte des transports des élèves du secondaire du conseil des écoles fransaskoises.
Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2014

Sommaire financier

Figure 10 : Sommaire des revenus et des charges – 2013-2014

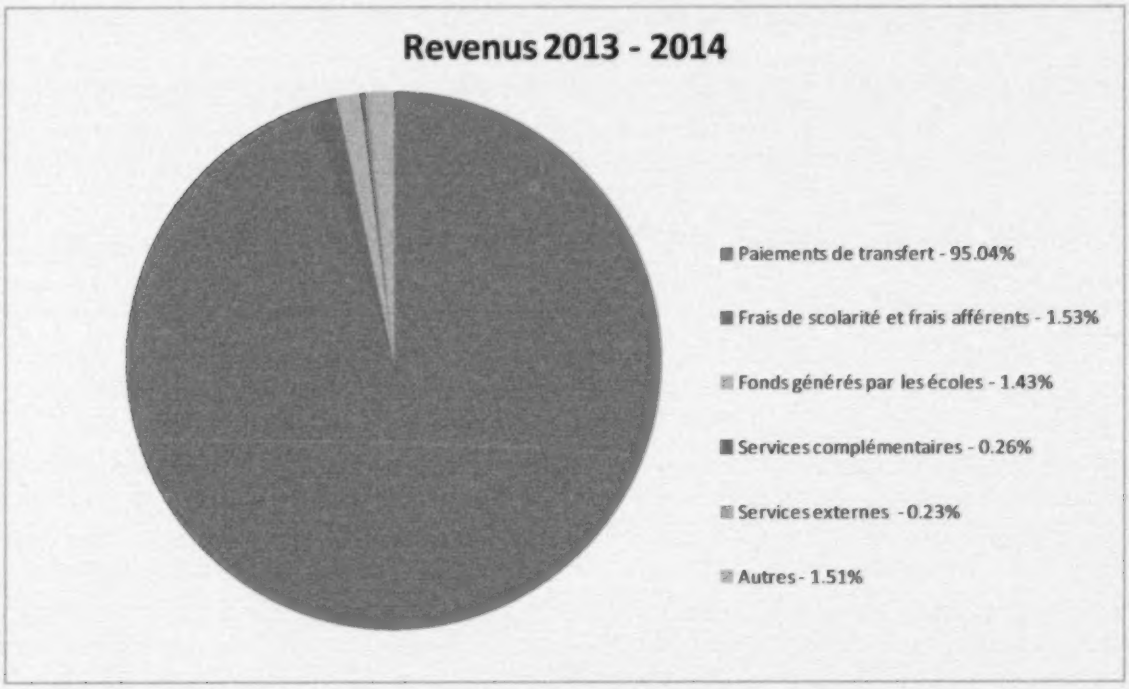

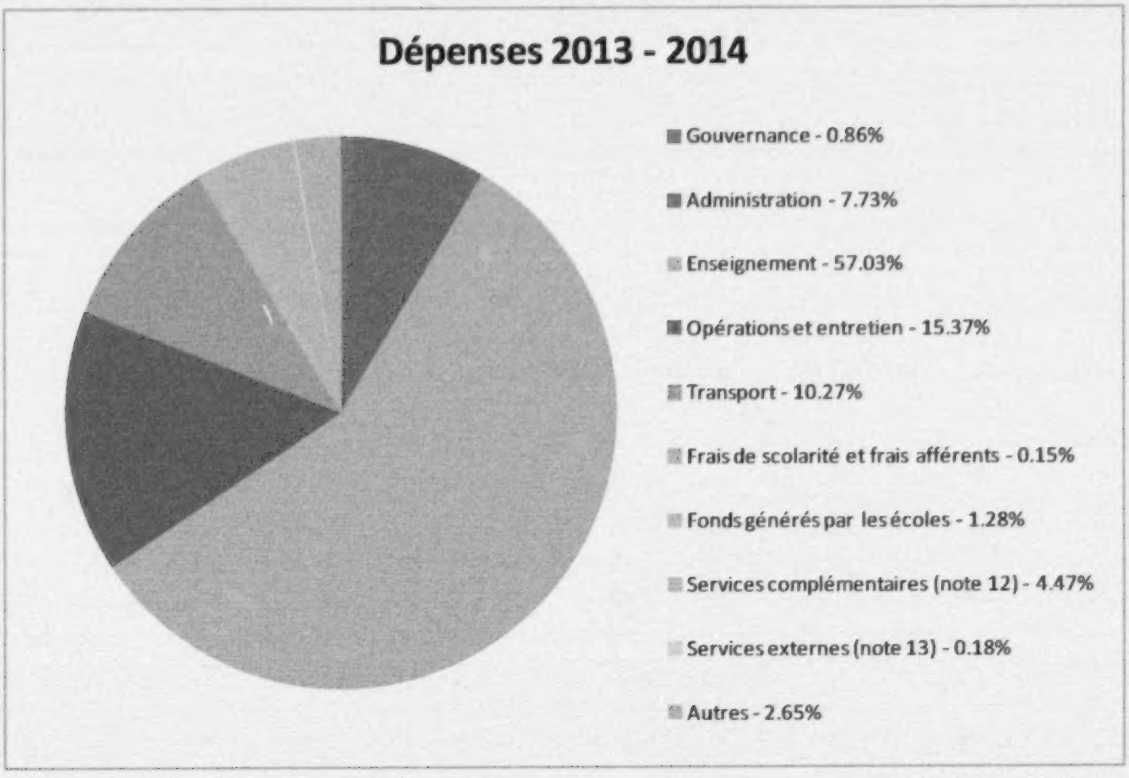
Dépenses 2013 - 2014
Gouvernance - 0.86%
Administration - 7.73%
Enseignement - 57.03%
Opérations et entretien - 15.37%
Transport - 10.27%
Frais de scolarité et frais afférents - 0.15%
Fonds générés par les écoles - 1.28%
Services complémentaires (note 12) - 4.47%
Services externes (note 13) - 0.18%
Autres - 2.65%

Figure 11 : Comparaison des prévisions et réalisation au titre des revenus et des charges pour l'exercice financier du 1er septembre 2013 au 31 août 2014

		2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel	Écarts en ($)	Écarts en (%)	Note
Revenus							
	Paiements de transfert	34 133 771.00 $	37 567 546.00 $	41 177 851.00 $	3 433 775.00 $	10%	1
	Frais de scolarité et frais afférents	206 594.00 $	610 486.00 $	222 608.00 $	403 892.00 $	196%	2
	Fonds générés par les écoles	397 838.00 $	571 361.00 $	486 217.00 $	173 523.00 $	44%	3
	Services complémentaires	15 000.00 $	103 525.00 $	136 200.00 $	88 525.00 $	590%	4
	Services externes	85 749.00 $	91 747.00 $	181 914.00 $	5 998.00 $	7%	5
	Autres	1 213 866.00 $	603 816.00 $	803 342.00 $	(610 050.00) $	-50%	6
Total des revenus		**36 052 818.00 $**	**39 548 481.00 $**	**43 008 132.00 $**	**3 495 663.00 $**	10%	
Charges							
	Gouvernance	435 642.00 $	356 942.00 $	407 065.00 $	(78 700.00) $	-18%	7
	Administration	3 130 673.00 $	3 213 448.00 $	2 693 871.00 $	82 775.00 $	3%	
	Enseignement	22 852 532.00 $	23 693 327.00 $	23 143 727.00 $	840 795.00 $	4%	
	Opérations et entretien	5 119 644.00 $	6 386 117.00 $	6 180 662.00 $	1 266 473.00 $	25%	8
	Transport	3 778 260.00 $	4 268 107.00 $	3 844 265.00 $	489 847.00 $	13%	9
	Frais de scolarité et frais afférents	48 132.00 $	63 435.00 $	77 978.00 $	15 303.00 $	32%	10
	Fonds générés par les écoles	391 404.00 $	533 421.00 $	444 106.00 $	142 017.00 $	36%	11
	Services complémentaires (note 12)	1 568 514.00 $	1 855 479.00 $	2 173 336.00 $	286 965.00 $	18%	12
	Services externes (note 13)	85 749.00 $	72 967.00 $	269 195.00 $	(12 782.00) $	-15%	13
	Autres	60 613.00 $	1 101 168.00 $	189 790.00 $	1 040 555.00 $	1717%	14
Total des charges		**37 471 163.00 $**	**41 544 411.00 $**	**39 423 995.00 $**			
Excédent (insuffisance) de l'exercice		**(1 418 345.00) $**	**(1 995 930.00) $**	**3 584 137.00 $**			

Explication des écarts

1 Augmentation due aux octrois capitaux non budgétés et reçu en cours d'année
2 Reçu une portion du versement des frais de scolarités des années passées des élèves Albertains de l'école de Lloydminster
3 Les prélèvements de fonds par les écoles ont été plus importantes que prévues.
4 Augmentation des revenus services complémentaires
5 Un seul employé était en prêt de service et la variation est provient du changement d'étape
6 Revenus budgétés en trop pour les élèves albertains en 2013-14 et non perçus
7 La diminution découle de l'annulation de plusieurs activités du conseil suite à la réduction des budget en octobre 2013
8 Le dépassement a été entre-autres par les dépenses d'entretien des édifices tels que (électricité, chauffage, Électricité, réno mineur non capitalisées, etc.)
9 Augmentation d'opération des autobus, assurances, l'essences et entretien et ajout de routes supplémentaires durant l'année scolaire
10 Le nombre d'élèves et les frais de scolarités déboursés ont été plus importants
11 Augmentation des fonds utilisés par les écoles
12 Augmentation des besoins spéciaux entrainant une augmentation du nombre d'éducatrices et d'aides pédagogiques
13 Les salaires ont été plus importants que prévus à cause des besoins survenus en cours d'année
14 Augmentation essentiellement provoquée par l'utilisation de la marge de crédit, intérêts sur emprunts immobilisations corporelles et dettes sur installations scolaires et la radiation de créances irrécouvrables

Annexe A : Rapports de la direction et états financiers audités

Government of Saskatchewan

Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

Du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Directeur général désigné aux affaires - Ronald Ajawon

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Auditeur - Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2014

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers 1

Rapport de l'auditeur indépendant 2

État de la situation financière 3

État des résultats et de l'excédent accumulé 4

État de la variation de la dette nette 5

État des flux de trésorerie 6

Notes aux états financiers 7-25

Annexe A : Détails supplémentaires des revenus ..... A-1 et A-2

Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges ..... B-1, B-2 et B-3

Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles C

Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice ..... D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie ..... D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

La direction du conseil scolaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint défini leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :

Président

Directeur de l'éducation par intérim

Directeur général désigné aux affaires

Le 29 janvier 2015

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
300, rue McGill
Hawkesbury, Ontario
K6A 1P8

Tél. : 613-632-4178
Téléc. : 613-632-7703
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2014, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2014, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 29 janvier 2015

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
au 31 août 2014

	2014	2013
	$	$
Actifs financiers		
Encaisse	228 657	513 038
Débiteurs (note 8)	2 836 401	4 151 686
Placements de portefeuille (note 4)	175 076	173 742
Total des actifs financiers	**3 240 134**	4 838 466
Passifs		
Paiements de transfert reçus en trop	1 400 000	-
Emprunt temporaire (note 3)	2 468 560	2 401 952
Créditeurs et charges à payer (note 9)	4 626 783	5 184 110
Dette à long terme (note 10)	1 950 883	1 536 616
Avantages sociaux futurs (note 6)	417 700	363 300
Revenus reportés (note 11)	45 862	68 660
Total des passifs	**10 909 788**	9 554 638
Dette nette	**(7 669 654)**	(4 716 172)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	62 189 003	61 081 415
Charges payées d'avance	221 972	372 008
Total des actifs non financiers	**62 410 975**	61 453 423
Excédent accumulé (note 14)	**54 741 321**	56 737 251

Obligations contractuelles et engagements (note 17)
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil

_____ Président

_____ Secrétaire-trésorier

... page 4

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$ (Note 15)	$	$
Revenus			
Paiements de transfert	34 133 771	37 567 546	41 177 851
Frais de scolarité et frais afférents	206 504	610 486	222 608
Fonds générés par les écoles	397 838	571 361	486 217
Services complémentaires (note 12)	15 000	103 525	136 200
Services externes (note 13)	85 749	91 747	181 914
Autres	1 213 956	603 816	800 342
Total des revenus (annexe A)	**36 052 818**	**39 548 481**	**43 006 132**
Charges (note 5)			
Gouvernance	435 642	356 942	407 065
Administration	3 130 673	3 213 448	2 693 871
Enseignement	22 852 532	23 693 327	23 143 727
Opération et entretien	5 119 644	6 386 117	6 180 662
Transport	3 778 260	4 268 107	3 844 265
Frais de scolarité et frais afférents	48 132	63 435	77 978
Fonds générés par les écoles	391 404	533 421	444 106
Services complémentaires (note 12)	1 568 514	1 855 479	2 173 336
Services externes (note 13)	85 749	72 967	269 195
Autres	60 613	1 101 168	189 790
Total des charges (annexe B)	**37 471 163**	**41 544 411**	**39 423 995**
(Insuffisance) excédent de l'exercice	**(1 418 345)**	**(1 995 930)**	**3 584 137**
Excédent accumulé, début de l'exercice	**56 737 251**	**56 737 251**	**53 153 114**
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	**55 318 906**	**54 741 321**	**56 737 251**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

... page 5

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette
de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$
	(Note 15)		
Dette nette, début de l'exercice	**(4 716 172)**	**(4 716 172)**	(1 825 432)
Variations au cours de l'exercice			
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(1 418 345)	(1 995 930)	3 584 137
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(100 000)	(3 827 676)	(8 855 347)
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	1 980 650	2 720 088	2 415 831
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance (annexe E)	-	150 036	(35 361)
Variation de la dette nette	**462 305**	**(2 953 482)**	(2 890 740)
Dette nette, fin de l'exercice	**(4 253 867)**	**(7 669 654)**	(4 716 172)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014	2013
	$	$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(1 996 930)	3 584 137
Éléments hors trésorerie inclus dans (l'insuffisance) l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 720 088	2 415 831
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	3 843 481	(2 943 012)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	**4 567 619**	3 056 956
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	(4 712 485)	(8 400 749)
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	**(4 712 485)**	(8 400 749)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements	(1 334)	(1 148)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**(1 334)**	(1 148)
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt temporaire	66 608	2 241 020
Émission de la dette à long terme	401 690	1 022 932
Remboursement de la dette à long terme	(606 479)	(518 549)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(138 181)**	2 745 403
Diminution nette de l'encaisse	**(284 381)**	(2 599 538)
Encaisse, début de l'exercice	**513 038**	3 112 576
Encaisse, fin de l'exercice	**228 657**	513 038

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de "*The Education Act, 1995*" de la Saskatchewan en tant que société sous le nom "Conseil des écoles fransaskoises No. 310" (le "Conseil") et opère sous le nom "Conseil des écoles fransaskoises". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ("CCSP") des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Adoption de nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP)

En 2014, le Conseil a adopté la nouvelle norme comptable pour le secteur public, SP 3260 Passif au titre des sites contaminés.

Des informations détaillées sur l'impact de l'adoption de ces nouvelles normes sont fournies à la note 19 Modifications de méthodes comptables.

b) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

c) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 417 700 $ (383 300 $ en 2013) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées.
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 720 088 $ (2 415 831 $ en 2013) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

2. Méthodes comptables (suite)

d) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaire. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Tandis que les meilleures estimations sont utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements, dans les conditions futures au cours du prochain exercice, puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation survient lorsque le Conseil devient une partie à un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, l'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont un élément de coût pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

f) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

2. Méthodes comptables (suite)

f) Actifs financiers (suite)

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti et des dépôts à terme. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2e).

g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les améliorations aux terrains, les bâtiments, les bâtiments temporaires, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, les immobilisations corporelles louées et les constructions en cours. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et inclus tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipements	10 ans
Équipement informatique et audiovisuels	5 ans
Équipement informatique - locations-acquisitions	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

h) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

2. Méthodes comptables (suite)

h) Passifs (suite)

Les emprunts à court terme comprennent les découverts bancaires et l'emprunt bancaire avec une échéance de 1 an ou moins et ont été engagés pour financer les charges de fonctionnement selon les provisions de "*The Education Act, 1995*".

Les créditeurs et charges à payer comprennent les créditeurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

Les dettes à long terme comprennent les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "*The Education Act, 1995*". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les avantages sociaux futurs comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources non gouvernementales comprennent des frais ou des paiements reçus d'avance pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus ou d'autres contributions sur lesquelles le contributeur a imposé des restrictions sur leur utilisation. Le revenu est constaté dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

i) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.

ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

2. Méthodes comptables (suite)

j) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux:
Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Conformément à la norme SP 3410, les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assuré de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil.

Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services :
Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements :
Les revenus de placements sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

k) État des gains et pertes de réévaluation

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

3. Emprunt temporaire

L'emprunt temporaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 $ (5 000 000 $ en 2013) au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2014 est de 2 468 560 $ (2 401 952 $ au 31 août 2013).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

4. Placements de portefeuille

Les détails de placements de portefeuille sont comme suit :

	2014	2013
	$	$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garanti, 1,35% (1,15% en 2013), échéant le 29 décembre 2014	117 316	115 982
Dépôts à terme, 1% (1% en 2013), échéant le 18 janvier 2015	57 760	57 760
Total des placements de portefeuille reporté au coût après amortissement	**175 076**	173 742

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$	$	$	$	$
Gouvernance	-	356 942	-	-	435 642	356 942	407 065
Administration	2 845 602	367 846	-	-	3 130 673	3 213 448	2 693 871
Enseignement	20 034 552	3 001 284	-	657 491	22 852 532	23 693 327	23 143 727
Opération et entretien	1 663 622	2 778 702	-	1 943 793	5 119 644	6 386 117	6 180 662
Transport	230 603	3 918 700	-	118 804	3 778 260	4 268 107	3 844 265
Frais de scolarité et frais afférents	-	63 435	-	-	48 132	63 435	77 978
Fonds générés par les écoles	-	533 421	-	-	391 404	533 421	444 106
Services complémentaires	1 438 274	417 205	-	-	1 568 514	1 855 479	2 173 336
Services externes	72 967	-	-	-	85 749	72 967	269 195
Autres	-	1 002 758	98 410	-	60 613	1 101 168	189 790
TOTAL	**26 285 620**	**12 440 293**	**98 410**	**2 720 088**	37 471 163	41 544 411	39 423 995

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite, et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 août 2012 et la prochaine aura lieu au 31 août 2015.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

Date de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité	31 août 2014	31 août 2013
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'augmentation salariales	3.25%	3,25%
Taux d'actualisation	2.80%	3,50%
Taux d'inflation	2.25%	2,25%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	15 ans	15 ans

Avantages sociaux futurs	2014	2013
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	393 600	383 900
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	53 500	57 200
Charge d'intérêts	15 400	11 600
Prestations versées	(16 900)	(24 700)
Pertes (gains) actuarielles	32 200	(34 400)
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	477 800	393 600
Pertes actuarielles non amorties	(60 100)	(30 300)
Avantages sociaux futurs	417 700	363 300

Charge pour les avantages sociaux futurs	2014	2013
	$	$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	53 500	57 200
Amortissement des pertes actuarielles nettes	2 400	4 700
Coût des avantages sociaux futurs	55 900	61 900
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	15 400	11 600
Charge totale des avantages sociaux futurs	71 300	73 500

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" et "Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP)"

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du "Saskatchewan Teachers' Federation" pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

7. Régimes de retraite (suite)

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2014			2013
	STRP	**STSP**	**TOTAL**	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	289	13	**302**	309
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,1% - 11,3%	6,05% - 7,85%	**6,05% - 11,3%**	6,05% - 10%
Contribution des employés pour l'exercice	1 171 686	41 962	**1 213 648**	1 176 973

b) "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)"

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le "Municipal Employees' Pension Commission".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du NCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit:

	2014	2013
Nombre d'employés actifs	**180**	180
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	**8,15%**	7,4% - 8,15%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	**8,15%**	7,4% - 8,15%
Contributions des employés pour l'exercice	**499 396**	485 398 $
Contributions du Conseil pour l'exercice	**499 396**	485 398 $
Date de l'évaluation actuarielle	**31 décembre 2013**	31 décembre 2012
	$	$ (redressé)
Actifs du régime	**1 685 167 000**	1 560 967 000
Passifs du régime	**1 498 853 000**	1 420 319 000
Surplus du régime	**186 314 000**	140 648 000

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2014			2013		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	$	$	$	$	$	$
Paiements de transfert provinciaux	2 216 814	-	**2 216 814**	2 902 745	-	2 902 745
Autres débiteurs	627 021	7 434	**619 587**	1 265 778	16 837	1 248 941
Total des débiteurs	**2 843 835**	**7 434**	**2 836 401**	4 168 523	16 837	4 151 686

9. Créditeurs et charges à payer

Les détails des créditeurs et charges à payer sont comme suit :

	2014	2013
	$	$
Salaires courus et avantages sociaux	1 057 281	6 218
Fournisseurs	3 489 502	5 097 892
Autres charges à payer	80 000	80 000
Total des créditeurs et charges à payer	**4 626 783**	5 184 110

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit:

	2014	2013
	$	$
Locations-acquisitions, 4,52% - 5,56%, échéant entre juillet 2015 et juin 2017, remboursables par versements annuels de 232 089 $ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	597 636	237 317
Emprunt, 4,25%, échéant en décembre 2015, remboursable par versements mensuels de 4 578 $ plus les intérêts, garanti par des autobus scolaires	73 506	128 635
Emprunt, 4,06%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 646 $ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	378 167	476 235
Emprunt, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 $ incluant les intérêts	201 194	276 427
Emprunt, 4,5%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 312 $ incluant les intérêts	322 545	418 002
Emprunt, 4,06%, échéant en mai 2019, remboursable par versements mensuels de 7 461 $ incluant les intérêts	377 845	-
Total de la dette à long terme	**1 950 883**	1 536 616

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

10. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital requis au cours des 5 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	Total
	$	$	$	$
2015	255 440	217 419	158 788	631 647
2016	263 720	215 915	124 881	604 516
2017	232 337	164 302	110 978	507 617
2018	94 676	-	57 026	151 702
2019	55 401	-	-	55 401
Total	901 574	597 637	451 672	1 950 883

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	2014	2013
	$	$	$	$	$
Capital	194 545	258 736	153 198	606 479	518 549
Intérêts	31 399	45 141	21 870	98 410	82 704
Total	225 944	303 877	175 068	704 889	601 253

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2013	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2014
	$	$	$	$
Autres revenus reportés				
Don Haiti	33 660	11 750	(10 148)	35 262
Autres	35 000	10 600	(35 000)	10 600
Total des revenus reportés	68 660	22 350	(45 148)	45 862

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutient ou l'apprentissage de la maternelle à la 12e année (M à 12) mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

12. Services complémentaires (suite)

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2014 et 2013:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Liaison communautaire et interagence	Autres programmes	2014	2013
	$	$	$	$	$
Revenus					
Frais et autres revenus	-	-	103 525	103 525	136 200
Total des revenus	-	-	103 525	103 525	136 200
Charges					
Salaires et avantages sociaux	369 600	282 201	786 473	1 438 274	1 550 312
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	6 119	-	-	6 119	16 820
Fournitures et services	-	-	213 314	213 314	222 454
Meubles et équipements non capitalisables	-	-	1 181	1 181	726
Opération des bâtiments	-	-	45 798	45 798	47 767
Communications	-	-	1 852	1 852	44 759
Déplacements	-	-	40 918	40 918	36 462
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	-	6 154	6 154	80 133
Charges reliées aux étudiants	-	-	68 383	68 383	87 437
Services contractuels pour le transport et allocations	-	-	33 486	33 486	86 466
Total des charges	375 719	282 201	1 197 559	1 855 479	2 173 336
Insuffisance des revenus sur les charges	(375 719)	(282 201)	(1 094 034)	(1 751 954)	(2 037 136)

Le programme prématernelle est une initiative du secteur de la petite-enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

La liaison communautaire et interagence inclut les agents de liaison communautaire et les communications. Les agents de liaison communautaire travaillent dans les différentes régions du vaste territoire du Conseil des écoles fransaskoises. Ils appuient entre autres avec le recrutement des ayants droit. Ils permettent aussi une meilleure connexion entre le foyer et l'école. Les communications sont une initiative qui vient assurer et renforcir la visibilité du Conseil tant au niveau provincial que national tout en permettant de répondre aux triples mandats et obligations constitutionnelles du Conseil.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

13. Services externes (suite)

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2014 et 2013:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2014	2013
	$	$	$
Revenus			
Frais et autres	91 747	91 747	181 914
Total des revenus	91 747	91 747	181 914
Charges			
Salaires et avantages sociaux	72 967	72 967	269 195
Total des charges	72 967	72 967	269 195
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	18 780	18 780	(87 281)

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan.

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

14. Excédent accumulé (suite)

Les détails de l'excédent accumulé est comme suit:

	2013	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2014
	$	$	$	$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	61 081 415	3 827 676	2 720 088	62 189 003
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	1 536 616	1 020 746	606 479	1 950 883
	59 544 799	2 806 930	2 113 609	60 238 120
Entretien préventif et améliorations	-	447 184	266 684	181 630
Affecté à l'interne				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé par paiement de transfert	(65 303)	-	(65 303)	-
Montant à être financé par la dette à long terme	(383 107)	(36 377)	(401 690)	(17 794)
Paiement de transfert constaté d'avance	871 937	3 262 849	2 973 890	1 160 896
	423 527	3 226 472	2 606 897	1 143 102
Fonctionnement				
Paiement de transfert constaté d'avance	-	82 336	20 166	62 171
Paiement de transfert pour remboursement de la dette	738 891	-	257 110	481 781
Paiement de transfert pour remboursement de la dette - reçu d'avance	-	4 311	-	4 311
Montant à être financé par la dette à long terme	-	(10 858)	-	(10 858)
	738 891	75 789	277 276	537 404
Autres				
Fonds générés par les écoles	175 079	571 361	533 421	213 019
Fonds de bourses d'études	20 000	-	-	20 000
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	20 202	-	-	20 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	61 366	-	-	61 366
Réserves	260 000	-	-	260 000
	516 644	571 361	533 421	554 584
Non affecté	(4 486 610)	(3 436 810)	-	(7 923 420)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	56 737 251	3 890 936	5 890 786	54 741 321

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

14. Excédent accumulé (suite)

Montant à être financé par paiement de transfert représente un projet en immobilisation débuté au cours de l'exercice pour lequel l'approbation a été reçue après la fin d'exercice.

Montant à être financé par dette à long terme représente des projets capitaux qui selon l'entente avec le Ministère sont financés en partie par une dette à long terme qui n'avait pas encore été contractée en fin d'exercice.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds généré par les écoles représente les surplus que les écoles ont accumulés sur les levées de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourse scolaire représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses scolaires à des étudiants.

Surplus assigné aux conseils d'écoles représente des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserve représente des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 27 juin 2013 et par le Ministère de l'Éducation le 23 août 2013.

16. Apparentés

Ces états financiers inclus des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la Couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable. Le Conseil est aussi lié à des organismes non gouvernementaux par son intérêt économique dans ces dernières.

Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont été effectuées dans le cours normal des activités. Les montants à payer et à recevoir et les montants enregistrés pour ces opérations sont inclus dans les états financiers et dans les tableaux ci-après. Elles sont inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la valeur marchande des taux facturés par ces organismes et sont réglées avec des conditions standards.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

16. Apparentés (suite)

Opérations entre apparentés (suite)

	2014	2013
	$	$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	35 200 533	38 834 610
Saskatchewan Government Insurance	101 155	8 322
	35 301 688	38 842 932
Charges		
Saskatchewan Power Corporation	451 464	354 640
SaskEnergy Incorporated	418 395	347 350
Saskatchewan Government Insurance	15 177	13 750
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	160 630	189 940
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	76 587	57 185
Saskatchewan Transportation Company	29	160
Saskatchewan Queen's	77	609
Technical Safety Authority	1 490	2 349
	1 123 849	965 983
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	2 262 952	2 912 800
Saskatchewan Government Insurance	101 155	8 322
	2 364 107	2 921 122
Provision pour créances douteuses		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	-	10 055
Charges payées d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	3 870	1 774
Technical Safety Authority	1 280	252
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	49 669	51 401
	54 819	53 427
Paiements de transfert reçus en trop		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	**1 400 000**	-
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Power Corporation	39 588	35 165
SaskEnergy Incorporated	15 570	24 947
Saskatchewan Finance	(27)	1 650
Saskatchewan Queen's	-	31
Technical Safety Authority	-	106
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	13 333	9 233
	68 464	71 132

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

16. Apparentés (suite)

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées non recouvrables sont incluses dans les charges.

17. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements du Conseil sont comme suit :

- Des contrats de construction et/ou rénovations ont été accordés dans 1 école pour un total de 15 615 796 $ sur lesquels il reste pour 108 248 $ de travaux à effectuer. Ces travaux seront complétés au cours du prochain exercice.

- Les contrats de location-exploitation et les immobilisations corporelles louées sont comme suit:

	Location-exploitation					Immobilisations corporelles louées
	Bureaux, écoles	Photocopieurs	Transports	Autres	Total exploitation	Ordinateurs
	$	$	$	$	$	$
Paiements minimums exigibles						
2015	321 676	19 721	3 708 043	3 153	4 052 593	232 089
2016	304 198	19 721	2 871 428	3 153	3 198 500	232 089
2017	269 992	19 721	2 847 845	3 153	3 140 711	169 685
2018	22 499	-	2 914 487	3 153	2 940 139	-
2019	-	-	-	3 154	3 154	-
2020	-	-	-	789	789	-
	918 365	59 163	12 341 803	16 555	13 335 886	633 863
Intérêts et frais accessoires	-	-	-	-	-	(36 227)
Obligations liées aux locations	918 365	59 163	12 341 803	16 555	13 335 886	597 636

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 3 827 676 $ (8 855 347 $ en 2013), dont 316 678 $ (1 820 543 $ en 2013) ont été payés après la fin d'exercice et 2 891 942 $ (7 034 804 $ en 2013) ont été payés au cours de l'exercice et 619 056 $ (nul en 2013) ont été financés par des contrats de location-acquisition.

19. Modifications de méthodes comptables

Le Conseil a adopté la nouvelle Norme comptable canadienne du secteur public (NCSP) suivante en 2014:

SP 3260 Passif au titre des sites contaminés

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 3260 Passif au titre des sites contaminés. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter un passif au titre de sites contaminés. Les sites contaminés sont le résultat de la contamination par la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être comptabilisé lorsque, à la date des états financiers :

- il existe une norme environnementale;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- le Conseil :
  - soit est directement responsable,
  - soit acceptée la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'adoption de la nouvelle norme SP 3260 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2014.

20. Reclassement

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

21. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers reliés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes sont considérés comme minimes. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2014

21. La gestion des risques (suite)

Risque de crédit (suite)

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des autres comptes débiteurs au 31 août 2014 et au 31 août 2013 sont :

	31 août 2014			31 août 2013		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	$	$	$	$	$	$
Courant	487 322	-	487 322	998 272	-	998 272
31-60 jours	(1 732)	-	(1 732)	(2 097)	-	(2 097)
61-90 jours	35 199	-	35 199	38 118	-	38 118
90 jours et plus	106 232	7 434	98 798	231 485	16 837	214 648
Total	627 021	7 434	619 587	1 265 778	16 837	1 248 941

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2014			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	$	$	$	$
Paiements de transfert reçus en trop	1 166 665	233 335	-	-
Emprunt temporaire	2 468 560	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	4 626 783	-	-	-
Dette à long terme, sauf locations-acquisitions	207 268	206 959	939 020	-
Total	8 469 276	440 294	939 020	-

Risque de marché

Le Conseil est exposé aux risques de marché par rapport aux taux d'intérêt, comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille et l'emprunt temporaire.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 $ (5 000 000 $ en 2013) avec intérêts au taux préférentiel plus 1%. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2014 est de 2 468 560 $ (2 401 952 $ en 2013).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Notes aux états financiers
31 août 2014

21. La gestion des risques (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme grâce à l'utilisation exclusive des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement	31 732 327	31 208 154	29 185 742
Autres transferts	-	200 000	1 608 655
Total des paiements de transfert du Ministère	**31 732 327**	**31 408 154**	30 794 397
Paiements de transfert fédéraux	2 200 000	2 200 000	2 202 978
Autres paiements de transfert	201 444	167 013	164 310
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	**34 133 771**	**33 775 167**	33 161 685
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	-	3 792 379	8 001 284
Autres	-	-	14 882
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	-	**3 792 379**	8 016 166
Total des paiements de transfert	**34 133 771**	**37 567 546**	41 177 851
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	206 594	594 486	183 360
Particuliers et autres	-	16 000	39 248
Total des frais de scolarité et frais afférents	**206 594**	**610 486**	222 608
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	397 838	571 361	486 217
Total des fonds générés par les écoles	**397 838**	**571 361**	486 217
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et frais afférents	15 000	-	(4 085)
Autres revenus	-	103 525	140 285
Total des revenus de services complémentaires	**15 000**	**103 525**	136 200

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Ministère de l'éducation	-	-	91 308
Autres revenus	85 749	91 747	90 606
Total des revenus de services externes	**85 749**	**91 747**	181 914
Autres revenus			
Ventes et locations	-	153 138	120 515
Placements	-	4 786	5 206
Autres	1 213 866	445 892	677 621
Total des autres revenus	**1 213 866**	**603 816**	803 342
Total des revenus pour l'exercice	**36 652 818**	**39 548 481**	43 008 132

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	148 500	221 269	232 805
Conférences pour les membres du Conseil	80 000	34 439	27 320
Conseils d'école	38 292	43 006	46 699
Conférences pour les conseils d'école	10 000	6 694	7 420
Élections	3 850	46 940	47 691
Autres	155 000	4 694	45 130
Total des charges pour la gouvernance	**435 642**	**356 942**	407 065
Administration			
Salaires	2 543 691	2 528 804	2 023 812
Avantages sociaux	407 890	316 798	293 505
Fournitures et services	94 110	226 313	214 254
Meubles et équipements non capitalisables	16 000	2 704	5 452
Opération des bâtiments	-	6 829	26 856
Communications	18 500	12 726	13 930
Déplacements	9 000	12 008	4 673
Perfectionnement professionnel	41 482	107 266	111 389
Total des charges d'administration	**3 130 673**	**3 213 448**	2 693 871
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	14 568 200	15 047 022	13 841 297
Avantages sociaux pour les enseignants	1 532 177	1 196 585	1 078 259
Salaires pour le personnel de soutien	2 616 043	3 242 294	2 973 430
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	640 008	548 651	498 739
Soutien à l'apprentissage	733 894	503 023	565 615
Fournitures et services	896 990	1 388 466	1 680 663
Meubles et équipements non capitalisables	353 792	141 738	263 702
Communications	293 411	226 857	314 641
Déplacements	369 758	308 546	473 245
Perfectionnement professionnel	751 482	297 401	663 388
Charges reliées aux étudiants	29 048	135 253	136 973
Amortissement des immobilisations corporelles	77 751	657 491	653 775
Total des charges d'enseignement	**22 852 532**	**23 693 327**	23 143 727

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$
Opérations et entretien			
Salaires	1 432 471	1 452 259	1 398 141
Avantages sociaux	253 611	211 383	218 024
Fournitures et services	9 516	134 509	177 121
Meubles et équipements non capitalisables	7 176	38 577	47 459
Opération des bâtiments	1 641 047	2 587 430	2 634 602
Communications	3 403	1 672	3 136
Déplacements	1 444	4 302	22 730
Perfectionnement professionnel	-	12 212	14 640
Amortissement des immobilisations corporelles	1 770 976	1 943 793	1 666 809
Total des charges d'opérations et entretien	**5 119 644**	**6 386 117**	**6 180 662**
Transport			
Salaires	75 230	202 544	155 695
Avantages sociaux	24 597	28 059	22 581
Fournitures et services	96 198	177 154	178 359
Meubles et équipements non capitalisables	39 925	65 742	96 032
Opération des bâtiments	3 353	17 181	2 838
Communications	15 988	3 373	3 856
Déplacements	5 107	2 084	2 005
Services contractuels pour le transport	3 385 939	3 653 166	3 287 652
Amortissement des immobilisations corporelles	131 923	118 804	95 247
Total des charges de transport	**3 778 260**	**4 268 107**	3 844 265
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	44 132	63 435	64 123
Frais pour le transport	4 000	-	10 255
Autres	-	-	3 600
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	**48 132**	**63 435**	77 978
Fonds générés par les écoles			
Charges pour les fonds générés par les écoles	391 404	533 421	444 106
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	**391 404**	**533 421**	444 106

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	$	$	$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	412 773	563 368	753 434
Enseignants	-	388 380	355 630
Personnel de soutien	639 620	486 528	453 256
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	5 250	8 119	16 820
Fournitures et services	175 542	213 314	210 446
Meubles et équipements non capitalisables	2 500	1 181	726
Opération des bâtiments	34 754	45 798	47 767
Communications	552	1 852	44 759
Déplacements	15 000	40 918	36 462
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	70 048	6 154	80 133
Charges reliées aux étudiants	194 975	68 383	87 437
Services contractuels pour le transport et allocations	17 500	33 486	86 466
Total des charges pour les services complémentaires	**1 568 514**	**1 855 479**	**2 173 336**
Services externes			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	85 749	-	198 490
Personnel de soutien	-	72 967	70 705
Total des charges pour les services externes	**85 749**	**72 967**	**269 195**
Autres			
Intérêts et frais bancaires	60 613	302 716	96 260
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	-	31 399	31 128
Autres	-	67 011	51 576
Total des intérêts et frais bancaires	60 613	401 126	178 964
Créances douteuses	-	700 042	10 826
Total des autres charges	**60 613**	**1 101 168**	**189 790**
Total des charges pour l'exercice	**37 471 163**	**41 544 411**	**39 423 995**

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles de l'exercice clos le 31 août 2014

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipements informatiques et audiovisuels	Logiciels	Constructions en cours	31 août 2014	31 août 2013
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Immobilisations corporelles - au coût												
Solde au 1er septembre	747 580	1 453 316	68 183 879	6 594 050	1 842 488	112 512	3 055 838	1 488 880	54 233	1 659 072	85 669 868	78 594 540
Acquisitions	-	-	340 328	43 464	-	-	132 672	672 162	33 390	2 895 438	4 027 678	6 895 347
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	4 163 673	-	-	-	-	-	(4 163 673)	-	-
Solde au 31 août	747 580	1 453 316	68 524 206	10 701 140	1 842 488	112 512	3 188 711	2 689 172	87 623	60 837	89 697 672	85 359 887
Immobilisations corporelles - amortissement												
Solde au 1er septembre	-	1 054 174	19 784 907	710 485	575 000	83 980	1 790 559	1 291 825	11 838	-	24 278 491	21 862 850
Amortissement de l'exercice	-	35 483	1 388 287	540 534	112 413	6 390	183 824	480 347	13 420	-	2 738 698	2 415 631
Solde au 31 août	-	1 089 657	20 169 294	1 250 019	688 022	90 370	1 974 383	1 772 172	25 258	-	29 066 489	24 278 481
Valeur comptable nette												
Solde au 1er septembre	747 580	399 142	48 373 072	5 883 524	1 098 557	28 626	1 265 283	705 085	42 394	1 659 072	61 991 416	54 841 690
Solde au 31 août	747 580	333 679	48 348 301	9 540 827	954 144	22 439	1 214 331	917 000	62 370	50 835	62 189 089	61 081 415
Variation de la valeur comptable nette	-	(65 468)	(1 027 671)	3 657 303	(112 413)	(6 390)	(68 952)	211 895	19 976	(1 678 297)	1 197 688	6 439 510

Ces renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.

Valeur comptable nette des actifs donnés en garantie pour la dette	-	-	-	-	708 879	-	-	691 886	-	-	1 382 341	1 228 330

D

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe D: Eléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014	2013
	$	$
Éléments hors trésorerie inclus dans (l'insuffisance) l'excédent de l'exercice		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 720 088	2 415 831
Total des éléments hors trésorerie inclus dans (l'insuffisance) l'excédent de l'exercice	**2 720 088**	2 415 831

E

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie de l'exercice clos le 31 août 2014

	2014	2013
	$	$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 315 285	(1 661 273)
Augmentation des paiements de transfert reçus en trop	1 400 000	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	946 538	1 303 808
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	54 400	(20 600)
Diminution des revenus reportés	(22 798)	(2 529 586)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	150 036	(35 361)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	**3 843 461**	(2 943 012)

Annexe B : Organigramme au 31 août 2014

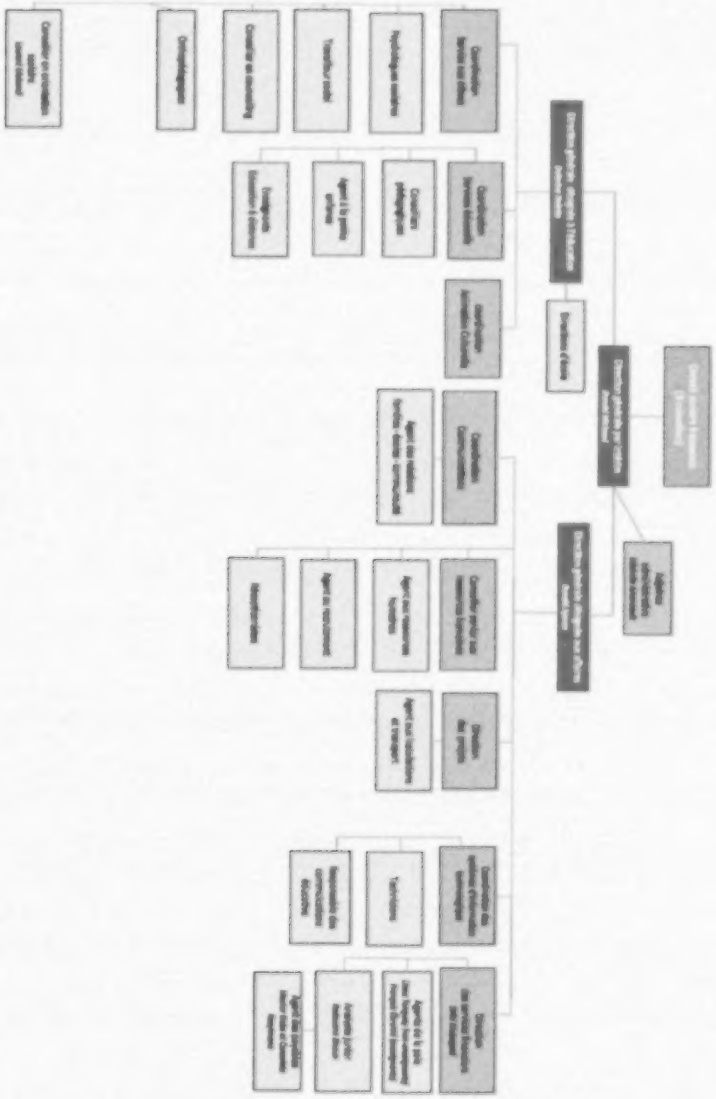

Annexe C : Liste des écoles

École	Cursus offert	Emplacement
École Beau Soleil	Prématernelle – 7e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 9e	Ponteix
École canadienne-française, Pavillon élémentaire École canadienne-française, Pavillon Gustave-Dubois	Prématernelle – 7e 8e – 12e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire École Monseigneur de Laval Pavillon secondaire des Quatre-Vents	Prématernelle – 7e 8e – 12e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12e	Vonda
École secondaire Collège Mathieu	8e – 12e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12e	Prince Albert
École Sans-Frontières	Prématernelle – 12e	Lloydminster

Annexe D : Liste des bénéficiaires – 2013-2014

Conseil des écoles fransaskoises Paiements aux conseillers scolaires 1er Septembre 2013 au 31 août 2014				
NOM	**RÉMUNÉRATION**	**FRAIS DE DÉPLACEMENT**	**PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**	**TOTAL**
Bossé, Michèle France	10 750 $	3 310 $	2 630 $	16 690 $
Briand Clarence	829 $	371 $	- $	1 200 $
Couture, Simone	22 607 $	5 197 $	4 272 $	32 076 $
Denis, André	26 192 $	2 218 $	3 135 $	31 545 $
Denis, Marilyn	683 $	371 $	- $	1 054 $
Lebel, Yvan	14 732 $	1 382 $	1 543 $	17 658 $
Marchildon, Denis	12 124 $	4 970 $	2 853 $	19 947 $
Penney, Nadine	7 240 $	1 224 $	1 645 $	10 109 $
Perreault, Elizabeth	36 048 $	5 046 $	8 168 $	49 262 $
Poirier, Joseph	14 302 $	4 479 $	3 272 $	22 053 $
Tshiswaka, Papi	15 239 $	1 953 $	1 433 $	18 625 $
	160 747.34 $	**30 520.12 $**	**28 949.93 $**	**220 217.39 $**

Services personnels
1er septembre 2013 au 31 août 2014

NOM	PRÉNOM	MONTANT
Afana	Marcel Serge	66 208 $
Ajavon	Ronald	163 007 $
Archambault	Chantal	57 448 $
Archambault	Rene	62 100 $
Arsenault	Michelle	76 821 $
Asselin	Jessica-Lynn	61 603 $
Bah	Thierno Sadou	51 146 $
Bah	Aissatou	81 360 $
Baudais	Jennie	56 942 $
Beaton	Danielle	62 454 $
Beaulieu	Nathalie	83 584 $
Belanger	Rachel	59 968 $
Belisle	Valerie	75 278 $
Bengono	Luc	55 061 $
Bergeron	Paul	79 706 $
Bibomba Ngalula	Henriette	65 214 $
Biteye	Mbaye	88 608 $
Blais	Dominic	70 697 $
Blais	Elizabeth	87 120 $
Boucher-Lavoie	Pier Olivier	55 524 $
Boutin	Raymond	81 974 $
Bouvier	Renee	62 558 $
Bowden	Michael	81 299 $
Boyenko	Patricia	79 289 $
Brissette-Chenery	Nathalie	80 200 $
Bussiere	Suzanne	78 597 $
Bussiere	Janine	101 015 $
Chabe Ngako	Guy Gerard	74 766 $
Charest	Judith	82 192 $
Chasse	Brigitte	68 979 $
Chevrier	Denis	91 402 $
Clement	Cassie	56 845 $
Cote	Colette	62 171 $
Couture	Samuel	51 999 $
Dabo	Mactar	59 622 $
Dabo	Souleymane	96 122 $
Dagenais	Gisele	83 584 $
Daigle	Marie-Michèle	53 365 $
Daubisse	Sara	80 330 $
Davon	Justin	87 921 $

Deblois	Jacinthe	79 967 $
Demaria	Diana	54 223 $
Denis	Roxanne	59 050 $
Denis	Francis	69 637 $
Desrochers	Gaetan	51 146 $
Diabagate	Siriki	110 376 $
Dion	Daniel	65 884 $
Dion	Shanelle	69 558 $
Dion	Eric	104 200 $
Dionne	Jean-Francois	51 767 $
Doucette	Amberly	54 633 $
Drolet	Marc	61 875 $
Dube	Gaston	80 499 $
Dube	Richard	83 584 $
Dufour	Andre	84 433 $
Dumonceaux	Jocelyne	56 637 $
Dunn	Karen	81 038 $
Durand	Heather	105 645 $
Ebrottie	Francois	66 430 $
Ekoudi	Steve	80 612 $
Ellinakis	Marie	56 952 $
Farias	Cesar	51 146 $
Favreau	Aline	52 060 $
Ferre	Maria	60 430 $
Ferre	Lorraine	88 347 $
Ferre	Monica	94 879 $
Fillion	Sebastien	71 772 $
Fletcher	Sylvie	68 101 $
Forcier	Yvette	93 809 $
Forest	Michel	79 967 $
Forseille	Nicole	58 690 $
Fournier	Nathalie	51 999 $
Gareau	Derek	52 783 $
Gareau	Michel	64 054 $
Gareau De Recio	Carolyne	53 170 $
Gareau-Gelinas	Nathalie	88 567 $
Gaudet	Adele	54 918 $
Gaudet	Stephanie	72 481 $
Gaudet	Moise	79 706 $
Gaudet	Alphonse	79 794 $
Gaudet	Arlette	79 918 $
Gaudet	Terence	81 872 $
Gaudet	Gail	94 926 $
Gauvin	Lucie	134 216 $

Gentil-Perret	Arman	61 571 $
George	Colette	79 706 $
Gingras	Olivia	51 476 $
Girardin	Marie-France	75 994 $
Gravel	Christian	95 516 $
Grenier	Celine	55 794 $
Groleau	Martin	83 715 $
Groleau	Gilles	93 343 $
Handy	Marie-Jacquard	89 244 $
Hautcoeur	Gilbert	143 388 $
Haynes	Josee	79 706 $
Henriquez-Rivas	Alexandre Edwin	51 146 $
Hill	Marie-Paule	75 576 $
Hoey	Janine	61 208 $
Hould	Celine	60 181 $
Houston	Kathleen	60 888 $
Huculiak	Anastasia	80 808 $
J. Denis	Jacqueline	68 614 $
Julien	Micheline	79 706 $
Kanema	Marie-Claire	66 916 $
Kendel	Carmen	79 301 $
Kenzle	Meagan	61 405 $
Kingombe Faila	Cecile	54 322 $
Koffi	Annie	52 521 $
Konan	Charlotte	51 868 $
LaClare	Frances Cecile	156 945 $
Lacroix	Juliane	61 414 $
Lajeunesse	Donna	101 103 $
Lalonde	Gisele	91 136 $
Lamboni	Lorimpo	75 316 $
Leavins	Ammie	65 414 $
Leblanc	Benoit	78 859 $
Leclerc	Linda	104 562 $
Legacy	Jérémie	62 601 $
Lemoine	Remi	115 005 $
Lepage-Forest	Melanie	83 663 $
Lessard	Robert	183 103 $
Levesque	Lisette	50 562 $
Lizee	Rosalie	98 168 $
Longchamps	Myriam	59 625 $
Loyer	Josee	55 590 $
Madsen	Yolande	61 572 $
Malembe-Nderi	Caroline	66 262 $
Marceau	Sylvie	91 349 $

Marchildon	Colette	50 553 $
Marlyse Simo	Sylvie	72 940 $
Marois	Julie	76 054 $
Martel	Claude	86 849 $
Martoccia	Alessandra	57 671 $
Matara	Marius	76 702 $
Mekoulou	Sylvie	78 836 $
Menard	Rene	79 300 $
Michaud	Donald	54 231 $
Michaud	Leo	60 684 $
Michaud	Raymond	66 916 $
Michaud	Tom	125 901 $
Miller	Andrew	84 368 $
Moar	Sarah	81 202 $
Mondonga	Djika	51 999 $
Monin-Whittle	Lauriane	79 788 $
Moreau-Parent	Veronique	68 583 $
Morin	Real	80 515 $
Morin Switzer	Chantal	53 018 $
Moto	Anne	55 204 $
Mukendi	Laurent	89 864 $
Munkiene	Marie Latezina	68 599 $
Muri	Miles	113 607 $
Mwarabu Kilambo	Anaclet	60 558 $
Myette	Andrée	99 213 $
Nguyen	Thuy	67 449 $
Nimubona	Dieudonne	65 681 $
Olivier	Amy-Valerie	54 919 $
Ouaaziz	Khalid	63 970 $
Ouellet	Shelley	75 523 $
Ouellet	Sebastien	104 172 $
Oumarou Sow	Alpha	60 684 $
Pelletier	Julie	84 826 $
Piche	Rosanne	62 558 $
Pinon	Luc	87 899 $
Plouffe	Yves	79 706 $
Poirier	Marie-Laure	54 299 $
Popovitch	Diane	97 423 $
Prefontaine	Lisette	91 303 $
Racette	Lianne	64 877 $
Racine	Remi	102 399 $
Ramage	Monique	63 765 $
Reeder	Natalie	74 970 $
Rivard	Lise	79 837 $

Rivard	Dominic	107 130 $
Rodier	Gerard	83 852 $
Rodrigue	Jose	75 234 $
Rousseau	Monique	83 584 $
Roy	Georges-Etienne	50 088 $
Roy	Bernard	193 062 $
S. Denis	Jacqueline	83 845 $
Sanabria	Ana Marin	83 715 $
Schmidt	Louise	64 704 $
Seide	Karlyn	79 706 $
Shukin	Natalie	66 430 $
Siriba	Marie-Therese	83 584 $
Sirois	Denise	88 203 $
Smith	Todd	76 108 $
St-Cyr Power	Claire	81 917 $
St-Maurice	Monique	98 213 $
Tanguay Coleman	Lianne	53 784 $
Tassiako	Denis	51 108 $
Theriault	Paul	58 735 $
Theriault	Amelie	105 879 $
Therrien	Simone	79 706 $
Thibault	Colette	79 706 $
Thu Huynh	Anh	57 187 $
Tinant	Pierre	80 490 $
Tomppe Djomsu	Virginie	56 964 $
Topping	Catharine	73 031 $
Touré	Amadou	68 038 $
Valiquette	Geneviève	76 137 $
Van Ham	Melissa	61 826 $
Verkoczy	Francois	75 479 $
Vigneault	Caroline	75 549 $
Vogt	Jeremie	67 831 $
Walters	Theresa	66 107 $
Yahou	Sakina	60 994 $
Zinoun	Radouane	69 994 $
Zohoun	Bertin Métolé	77 474 $

Paiements à des fournisseurs

Noms	Montants
A & L Motors	57 277 $
APECF-Centre Éducatif	72 442 $
Arch Transco LTD	58 283 $
Attic Therapy	73 789 $
Basements & Beyond	98 589 $
Centre Psychosocial	468 314 $
City of Saskatoon	132 496 $
Clayton Sanborn	78 927 $
Concept Plus	136 533 $
Credit Union - Master Card	146 736 $
CSI leasing Canada LTD.	219 555 $
De Lage Landen Financial	140 851 $
Deloitte & Touche s.r.l.	143 453 $
Donald Moe	206 362 $
Duncan Roofing LTD.	254 157 $
E3 Services Conseils	103 862 $
Fact Computers (1998)	53 299 $
FirstCanada ULC	1 471 136 $
Grand & Toy	152 634 $
Kondro Management Co. Ltd.	209 927 $
Marsh Canada Ltd.	145 815 $
Medius Restoration Services	235 602 $
Miller Thomson LLP	219 443 $
Miners Construction	1 120 663 $

Modspace Financial Services	739 302 $
Prêts bancaire-Concentra	289 267 $
Quorex Construction	451 640 $
Raymond Chabot-Grant Thornton	60 588 $
Rilling Bus Ltd.	738 776 $
RNF Ventures Ltd	363 112 $
Roofing Recycle	83 586 $
RW Bus Lines Ltd.	301 450 $
Sask Energy	444 962 $
Sask Power-Billing Services	470 153 $
SaskTel CMR	128 529 $
Southland Transportation Ltd.	163 320 $
Stantec Architecture Ltd.- SAL	289 954 $
Success Office Systems	63 221 $
Suzanne ou Louis Leclaire	134 100 $
TC. Média Livres INC.	61 096 $
Travelodge Hotel Regina	58 977 $
VCM Construction	999 694 $
Welldone Mechanical Services	97 005 $
	11 938 878 $

Paiements de transfert

Paiements de transfert	
Noms	**Montant**
Division Scolaire Franco-Manitobaine #49	62820
Total	**62820**

Autres paiements

Noms	Montants
A.L.E.F.	57 633 $
Municiple Employees	1 048 153 $
Receveur Général - RP 0002	6 037 333 $
S.S.B.A.	408 904 $
Saskatchewan Teachers' Fed.	1 577 878 $
Saskatchewan Workers'	80 317 $
	9 210 218 $

Annexe E : Projets d'infrastructures – 2013-2014

École	Projet	Détails	Budget octroyé 2013 -2014
École Père Mercure	1 - nouvelle classe mobile	Le dessin prévoyait l'ajout d'un vestibule, un corridor, une salle de 24' X 50' divisée en deux incluant des toilettes dans chaque classe. Le résultat de l'appel d'offre pour compléter le projet se chiffre à 798 964$	400 000,00 $
École Boréale	1 - nouvelle classe mobile	Le projet consiste du déménagement de la porte principale de l'entrée, un corridor, une salle de classe 24'X50' divisée en quatre, c'est-à-dire, deux classes, une salle vidéo conférence, un bureau de travail et une petite salle commune. Le résultat de l'appel d'offre pour compléter le projet se chiffre à 695 191$	400 000,00 $
Le Centre éducatif les Petits Pois et l'École St-Isidore	Un centre de petite enfance pour 20 places dans l'école St-Isidore	Le Centre de petite enfance est prévu à l'intérieur des espaces de l'école existante. Le contrat pour les rénovations des espaces doit être signé par mars 2015 pour respecter l'échéancier du ministère.	500 000,00 $
Total			**1 300 000,00 $**